

RAPPORT ANNUEL

ENVIRONNEMENT DÉCHETS 2020



SOMMAIRE

I - LES INDICATEURS TECHNIQUES.....	3
1. LE TERRITOIRE DESSERVI	3
2. PREVENTION – REDUCTION DES DECHETS	4
3. LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES	21
4. LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES	49
II - LES INDICATEURS FINANCIERS.....	65
1. COUTS DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT	65
2. MODE DE FINANCEMENT	67
III. CONCLUSION.....	68

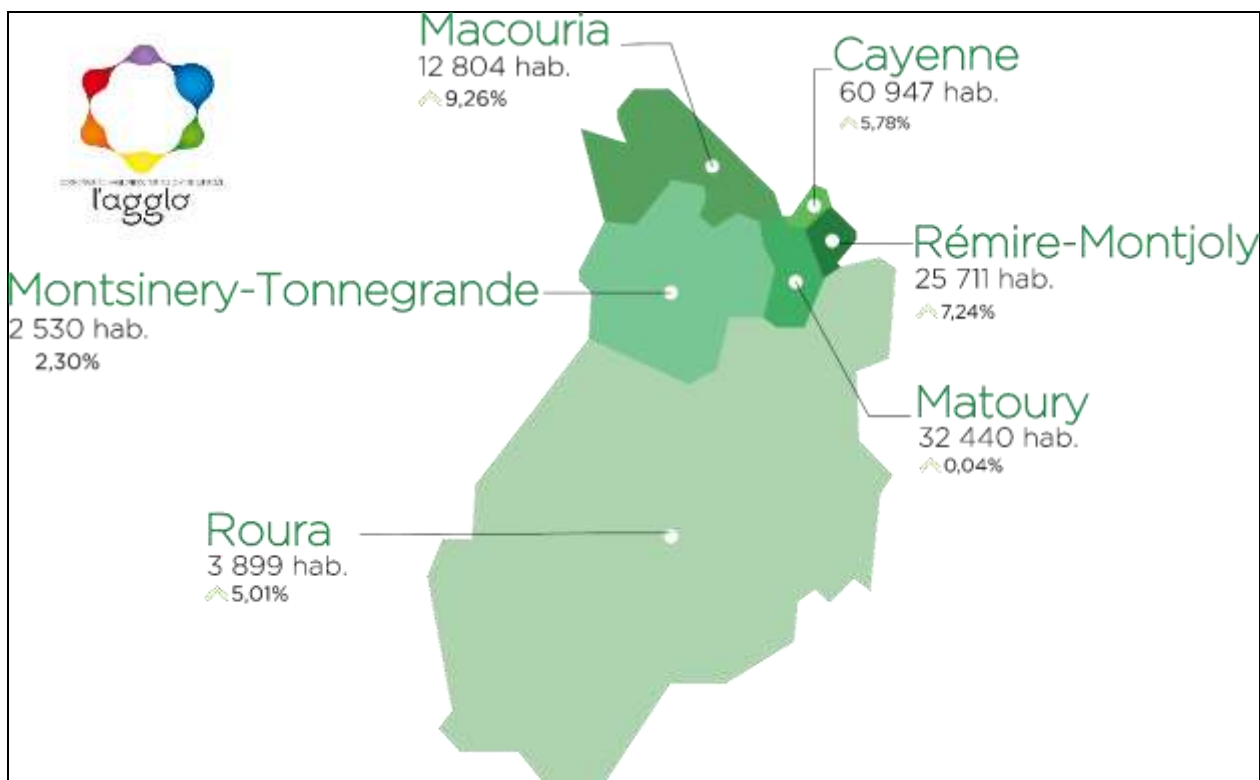
La loi Barnier, relative au renforcement de la protection de l'environnement met l'accent sur la transparence et l'information des usagers. Dans cet objectif, la loi précise que chaque président d'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), chaque maire doit présenter "un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers" à disposition du public.

I - LES INDICATEURS TECHNIQUES

1. LE TERRITOIRE DESSERVI

La CACL exerce depuis sa création en 1997 la compétence « Traitement et élimination des déchets ». La compétence « collecte » des déchets ménagers - ordures ménagères (OM), encombrants et déchets verts - a été transférée à la CACL par arrêté préfectoral en date du 18 février 2008, notifié le 3 mars 2008.

Les communes membres de la CACL sont concernées par le déploiement des outils liés à la prévention et réduction des déchets, le service de collecte des déchets ménagers et assimilés et la réalisation d'équipements structurant pour le tri et le traitement des déchets : Cayenne, Macouria, Matoury, Montsinéry-Tonnégrande, Rémire-Montjoly et Roura.



Carte 1 : Territoire de la CACL et nombre d'habitants

2. PREVENTION – REDUCTION DES DECHETS

Selon le Code de l'Environnement (art. L541-1), un déchet est « **tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit ou plus généralement tout bien, meuble abandonné ou que son détenteur destine à l'abandon** ».

La « prévention » se situe en amont de la prise en charge d'un objet et au niveau de sa gestion après utilisation :

- est-ce vraiment un déchet ? Un déchet est par définition quelque chose qui n'a plus de valeur, aucune utilité ;
- Pourrait-il être utile à d'autres ou être transformé, détourné de son usage premier ? Si oui, ce n'est pas un déchet.

La prévention est un levier essentiel pour réduire les pressions que font peser nos modes de production et de consommation sur les ressources.

Un Français produit en moyenne 590 kg de déchets ménagers et assimilés par an en moyenne. En Guyane, l'ADEME (Agence de L'Environnement et de Maitrise de l'Energie) évalue la production à 467 kg/hab./an. (ADEME : *chiffres clés des déchets en Guyane – états des lieux et perspectives 2015-2017*). Compte tenu de la croissance de la population, l'accessibilité des habitants aux biens et services et le mode de consommation, si on isole la production du territoire de la CACL, on pourrait se rapprocher de la moyenne nationale (590 kg/hab./an).

1. Historique des programmes de prévention des déchets de la CACL

La CACL a déjà mené plusieurs Programmes Locaux de Prévention des Déchets avec le soutien technique et financier de l'ADEME.

La loi dite « Grenelle 1 et 2 » oblige toutes les collectivités à définir un programme de prévention des déchets ménagers et assimilés dont un des objectifs est de réduire de 7% des Ordures Ménagères (OM) sur une période de cinq ans.

De 2008 à 2011, un nouveau programme de prévention a permis à la CACL de faire le diagnostic de son territoire et jeter les bases des premières actions de prévention des déchets sur le territoire.

De 2011 à 2016, un deuxième programme de prévention a permis à la CACL de mettre en œuvre les actions prioritaires du programme.

La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) a renforcé la priorité donnée à la prévention de la production de déchets dans les actions à mener pour favoriser la transition vers une économie circulaire et non plus « linéaire ».

En 2015, la CACL a répondu à un appel à projets « **Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage** » du ministère de l'environnement et de la transition écologique.

En 2017, la CACL s'est engagée dans un Contrat d'Objectif Déchets labellisé TZDZG avec l'ADEME sur une période de 3 ans.

Le code de l'environnement prévoit dans son article L. 541-15-1 l'obligation pour les collectivités et les établissements publics compétents en matière de gestion et traitement des déchets d'élaborer leur programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA).

Le décret n° 2015-662 du 10 juin 2015 précise le contenu et les modalités d'élaboration des PLPDMA.

Le décret explicite :

- le cadre d'élaboration des PLPDMA,
- les procédures à suivre, leur contenu,
- son articulation avec les autres plans plus précisément les Plans Régionaux de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD), en concertation avec les parties prenantes, et en valorisant les retours d'expérience méthodologiques.

L'obligation d'élaboration et d'adoption du PLPDMA incombe à la collectivité ou au groupement de collectivités qui détient la compétence obligatoire en matière de collecte des déchets ménagers et assimilés (DMA).

De ce fait, la CACL a entamé les consultations afin d'élaborer son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).

2- Objectifs du programme de prévention/réduction

Les objectifs du programme de prévention réduction des déchets sont de :

- Limiter leur production ;
- Réduire leurs coûts de gestion et de traitement ;
- Mobiliser tous les moyens à disposition pour mettre en œuvre des actions de prévention ;
- Associer et sensibiliser tous les acteurs du territoire ;
- Proposer aux habitants du territoire des solutions pour éviter la création de déchets, la prolongation de la vie d'un objet, le valoriser et éviter le gaspillage.

Les programmes de prévention successifs et le Contrat d'Objectif Déchets labellisé TZDZG concourent tous à atteindre les objectifs cités ci-dessus.

Les actions de prévention se sont portées sur 4 flux prioritaires :

- Les bio-déchets (restes alimentaires non consommables, restes alimentaires consommables, les déchets de jardin, le broyage à domicile, l'alimentation animale « distribution de poules », ...) ;
- Les déchets sanitaires (couches jetables) dans les ordures ménagères ;
- Les déchets ré-employables (textiles, DEEE, la récupération et la réutilisation de bois ...) dans les ordures ménagères et les encombrants ;
- Les déchets dangereux (pots de peintures, piles, lampes, ...) dans les ordures ménagères

3-Bilan quantitatif et qualitatif des résultats (2017 à 2020)

Les actions prioritaires de prévention concourant à l'objectif national de réduction des -7% sont portées sur les axes ci-dessous :

Axe 1 Réduire les bio-déchets, comprend les actions suivantes :

- Mise à disposition de 2 poules pondeuses ;
- Aide à l'achat de composteurs individuel à usage (70% de prise en charge par la collectivité – 90€max) ;
- Aide à la mise en place du compostage collectif ;
- Formation sur le compostage en tas ;
- Mise en place d'une prestation de broyage à domicile.

Opération + 2 poules - 2 déchets	2017	2018	2019	2020	Total
Nombre de foyers adoptant	60	120	120	0	300
Quantité évitée (100kg/foyer)	6 tonnes	12 tonnes	12 tonnes	0	30 tonnes
Coût de l'opération (€)	1 400	2 800	2 800	0	7 000



L'opération + 2poules – 2 déchets a commencé en 2017. Après une phase expérimentale intéressante et la distribution d'environ 300 poules pondeuse sur le territoire, l'opération a connu un coup d'arrêt en 2020. Le seul éleveur qui proposait des poules pondeuses n'arrivait plus pendant la crise sanitaire à commander des poules et a fini par tout abandonner.

S'appuyant sur l'engagement des foyers adoptant, un questionnaire leur a été adressé au courant de l'année 2020 afin d'avoir quelques retours concernant le fait qu'ils

devaient :

- ✓ Offrir un toit (poulailler) aux poules
- ✓ Bien les traiter.

50% des familles ont répondu au questionnaire, certaines poules sont mortes et ont été remplacées. Ce qui se dégageait également de ces retours, c'est le sentiment affectif dont certaines familles témoignent vis-à-vis de ces poules. Certains évoquent le service rendu par les poules qui consomment les restes et leur confèrent un confort et une liberté dans la gestion de leurs déchets sans oublier qu'une poule pond en moyenne un œuf par jour.

C'est une opération très populaire, les habitants du territoire continue à appeler pour savoir s'il est toujours possible d'en bénéficier. Toutes les demandes reçues sont conservées en attendant de pouvoir satisfaire ces foyers.

La demande d'adoption peut se faire en ligne via l'adresse e-mail du service : environnement@cacl-guyane.fr ou au 0594 28 91 07

Promotion du compostage individuel	2017	2018	2019	2020	Total
Nombre de composteurs aidés (de 1 311 en 2016)	225	94	530	172	2 332
Quantité évitée (tonnes) base de calcul : 59 kg/hab.	53	22	124	40	550
Coût moyen de l'opération (€)	11 250	4 700	26 500	8 600	108 000



Avoir un composteur dans son jardin est devenu sur le territoire une action simple et facile grâce à l'accompagnement de la CACL qui depuis 2014 a mis en place une aide à l'achat de composteurs sur son territoire passant de 50% en 2014 à 70% en 2016.

En plus de l'aide à l'achat, les bénéficiaires peuvent bénéficier d'un accompagnement technique. En effet, un technicien de la CACL peut être mobilisé pour aller constater les difficultés d'un détenteur et lui prodiguer les conseils nécessaires pour améliorer sa pratique.

Les bénéficiaires s'engagent à :

- ✓ Pratiquer le compostage domestique ou collectif selon le cas. Cet engagement fait écho à des constats où certains utilisent le composteur à d'autres fins ;
- ✓ Montrer leur expérience aux éventuels intéressés par le compostage. C'est une invitation à communiquer sur le dispositif à ses voisins, amis et proches ;
- ✓ Aider à améliorer et développer la filière sur le territoire. Il est demandé à ceux qui peuvent d'être le relais du dispositif voire même un référent, animateur, ...

Un suivi des composteurs est organisé, les bénéficiaires sont contactés pour savoir si tout se déroule correctement.

En temps normal, trois formations sont proposées par an à la population avec visites chez certains détenteurs. En 2020, par rapport à la pandémie en cours (COVID19), aucune formation n'a été organisée mais l'équipe reste mobilisée pour accompagner les détenteurs.

Systématiquement, la version dématérialisée du petit guide « je fabrique du compost dans mon jardin » est envoyée à tous ceux qui ont communiqué une adresse E-mail. Cette version est disponible également en ligne sur le site de la CACL.

Ce sont environ 2 332 composteurs qui sont installés sur le territoire 2020. Cette année, les chiffres concernant le nombre de bénéficiaires sont en baisse, la dynamique enclenchée l'an dernier avec une communication et des interventions auprès du public n'ont pas pu être répétées. La crise sanitaire limite les actions possibles comme les ateliers qui se déroulent chez les détenteurs. Le dispositif compte à ce jour 6 points de vente conventionnés.

Pour rappel : Les points de vente conventionnés orientent également les habitants vers la CACL pour en faire la demande. Les points de vente fixent librement le prix de leurs composteurs, proportionnellement au prix du composteur, la CACL participe à hauteur de 70% dans la limite de 90 euros/composteur.

Le formulaire est téléchargeable sur le site internet de la CACL <https://www.cacl-guyane.fr/lagglo-au-quotidien/gerer-ses-dechets/jeter-moins/compostage/> - le formulaire de demande validé par la CACL avant l'achat.

En raison de la crise sanitaire, le traitement de ces demandes est totalement dématérialisé.

Promotion du compostage collectif	2017	2018	2019	2020	Total
Nombre de composteurs collectifs	27	23	19	11	80
Quantité évitée (tonnes)	8	7	6	3	24
Coût de l'opération (€)	2 430	2 070	1 710	990	7 200



Conformément à la loi Grenelle de l'environnement de 2010, à la loi Transition Ecologique pour une Croissance Verte de 2015, la directive européenne de 2018, et à la loi AGEC 2020, une date est à retenir, 31 décembre 2023. Date à partir de laquelle l'obligation de trier à la source, collecter séparément et valoriser les bio-déchets concernerait tout le monde (Professionnels et particuliers). A cet effet, une étude préalable à la mise en place des actions de promotion du compostage collectif sur le territoire de la CACL.

Cette étude vise à mobiliser tous les acteurs concernés du territoire. Le compostage collectif paraît pour l'instant la solution la plus adaptée à la réalité du territoire.

La promotion du compostage collectif ou partagé, reprend toutes les opérations de compostage de proximité (pied d'immeuble, quartier, village) dans lesquelles les habitants prennent en charge tout ou une partie de l'installation et de la gestion sur leur site. Le quartier de Mont Lucas et la résidence Jardin de la Madeleine ont été les premiers à accueillir un composteur collectif.

Les établissements scolaires, administration et associations qui disposent d'un composteur intègrent également le compostage collectif car plusieurs personnes utilisent un seul et même composteur.

Ce dispositif, qu'il soit dans un quartier, à l'école, dans une administration requiert un référent formé capable d'intervenir en cas de problème et mobiliser régulièrement les utilisateurs. La CACL assure le suivi de ces composteurs en appuyant sur les référents.

Pour faire la demande, il faut s'adresser au service environnement de la CACL, remplir un formulaire de demande, identifier un référent.



Compostage en tas

Cette technique est intéressante pour les personnes qui possèdent de grandes parcelles. Le compostage en tas concernerait 3% des foyers du territoire de la CACL d'après une enquête de 2016. Le territoire compte 45 402 foyers (source : agglomètre 2019 CACL), le nombre de pratiquant a été estimé à 1 508 foyers. Avec le développement de l'urbanisation, il y a de moins en moins de grande parcelle inoccupée, une tendance qui laisserait penser qu'il y aurait un déclin de cette pratique.

Qualifiée de pratique traditionnelle, certaines familles, des agriculteurs continuent à pratiquer le compostage en tas. Il est à rappeler que cette pratique sans incidence sur la gestion des déchets, il peut être encouragé. Souvent ceux qui pratiquent le compostage en tas le font par habitude. D'après l'enquête de 2016, ces pratiquants n'ont pas l'impression de faire un geste particulier.

De 2017 à 2020, il n'y a pas eu d'autre enquête permettant de réévaluer le nombre de tas, pour la prévention des déchets, pour l'environnement compte tenu de la quantité à traiter, des coûts, déplacement, ..., on ne peut qu'espérer que cette pratique perdure.

La prestation de broyage pour les particuliers pourrait être une solution complémentaire à la pratique du compostage en tas. Elle pourra participer à la minimisation et une accélération de la dégradation du tas. Cette solution ne pourrait convenir qu'à certains détenteurs car la machine ne pourra pas tout broyer. Pour la gestion des tas, les détenteurs peuvent également bénéficier des conseils de la CACL. Les demandes sont à adressées par mail à l'adresse suivantes : environnement@cacl-guyane.fr

Prestation de broyage à domicile	2017	2018	2019	2020	total
Nombre de demandes	0	5	13	0	18
Quantité évitée (tonnes) base de calcul :(59kg/hab.)	0	0,295	0,767	0	1
Coût de l'opération (€)		300	780	0	1 080



La prestation de broyage à domicile est un dispositif qui vise à minimiser les tas de déchets verts constitués majoritairement de branches. La CACL dispose d'un broyeur qui peut être mobilisé sur le territoire pour des prestations de broyage à domicile. Pour bénéficier de cette prestation, les particuliers du territoire doivent faire la demande par mail ou appel à la CACL. Aujourd'hui, seuls les agents de la commune de Macouria sont formés à la manipulation du broyeur.

En 2019, un prestataire proposait ses services dans le cadre d'un partenariat mais ses activités professionnelles ne lui permettaient de dégager plus de temps pour le dispositif. Les agents de la régie de quartier de Cayenne ont été formés également à utiliser le broyeur, un travail partenarial a été entamé pour développer un cadre d'intervention, le turn-over au sein de cette structure n'a pas permis la mise en œuvre de ce partenariat. Les autres régies de quartier et de territoires et les structures du type ACI (Atelier Chantier d'Insertion) ont été approchées afin de diversifier l'offre de prestation de broyage sur le territoire, aucune suite favorable n'a été donnée à la sollicitation de la CACL.

Seules quelques interventions des services techniques de la commune de Macouria ont lieu de manière irrégulière. La communication sur le dispositif dépendra de la capacité à intervenir. Certains besoins se sont exprimés sur le territoire mais à défaut de personnels formés ou d'un prestataire, le broyeur ne pourra pas être mobilisé, il en va de la responsabilité de la CACL propriétaire de la machine.



Axe 2 Lutter contre le gaspillage alimentaire

La lutte contre le gaspillage alimentaire fait partie de la gestion des bio-déchets. Il faut différencier les déchets évitables et les déchets inévitables sur ce sujet.

La lutte contre le gaspillage alimentaire	2017	2018	2019	2020	total
Nombre d'établissements	4	4	4	2	4
<i>Potentiels moyens d'évitement</i>	7 tonnes	7 tonnes	7 tonnes	3,5	7
<i>Coût de la lutte contre le gaspillage Alimentaire</i>	6 897	8 667	8217	0	23 781



Une étude menée en 2017 a montré l'ampleur du phénomène au sein des établissements scolaires.

Un plan d'action est en cours, il demande de la concertation, de la sensibilisation et de la coordination avec les services communaux.

Des outils de communication et de sensibilisation sont prévus. La formation du personnel est une priorité pour changer les habitudes (La phrase type « j'ai toujours fait comme ça »).

Les actions de luttent contre le gaspillage alimentaire continuent. Contrairement aux premières actions, les nouvelles actions demandent plus de préparation, de formation et de concertation.

La lutte contre le gaspillage alimentaire permet de mieux gérer les ressources, d'identifier les sources du gaspillage, de les corriger et de faire des économies.

La lutte contre le gaspillage alimentaire a bénéficié de deux subventions en 2017 et 2018 de la DAAF Guyane dans le cadre du Plan Régional de l'Alimentation (PRA). La subvention représentait 75% du montant globale des dépenses soit 18 000 euros.

En 2020, deux établissements scolaires se sont portés volontaires pour travailler sur le sujet dans le cadre du Programme Pédagogique de sensibilisation à l'environnement (PPSE). L'année académique a été compliquée pour la communauté éducative, les actions projetées n'ont pas été réalisées. Ces écoles ont pu cependant bénéficier d'un composteur pour valoriser les bio-déchets et sensibiliser leurs pairs sur la nécessité d'éviter le gaspillage alimentaire.

Axe 3 La promotion de l'économie circulaire : soutenir le réemploi et le commerce engagé

Les actions visant à promouvoir l'économie circulaire sont des actions d'accompagnement des acteurs économiques du territoire. Un label a été créé pour mettre en valeur leur engagement, de créer un réseau et les inciter à continuer à œuvrer pour la protection de l'environnement.

<i>Evitement par acteur du réemploi</i>	2017	2018	2019	2020
<i>Ne Plus Jeter</i>	49	54,6	55 tonnes	0



Les associations œuvrant dans le domaine de la récupération, la réparation et le recyclage de la matière ont été touchées comme tous les secteurs de la crise sanitaire.

L'association Ne Plus Jeter qui œuvre dans le réemploi de textiles, linge et chaussures (TLC) a dû fermer comme tous les commerces non-essentiels. Aucune donnée n'a été communiquée à la CACL pour l'année 2020.

La situation sanitaire et certaines urgences ont poussé la croix rouge Française à être tête de pont et a été fortement sollicitée pendant la crise pour venir en aide aux personnes qui dans la grande précarité.

Par manque de moyens humains et pour faire face à l'urgence du moment la croix rouge a récupéré et distribué des linges, textiles et chaussures sans les comptabiliser. La quantité distribuée a été estimée à 10 tonnes

Dans le cadre de ces activités (réemploi, réparation, recyclage), ces associations peuvent bénéficier d'une subvention de la CACL. leurs activités participent à la réduction des déchets. En 2020, l'équivalent de 10 tonnes de textiles aurait été évité.

	2017	2018	2019	2020
<i>Electronique Recyclage Service</i>	17	23	25 tonnes	25 tonnes

Electronique Recyclage Service est une petite entreprise qui propose un service de réparation et de vente de gros Déchets d'Equipement Electriques et Electroniques (DEEE) tels, frigo, congélateurs, lave-linge, ... Créer en 2012, c'est un acteur incontournable du territoire en matière de réparation des gros électroménagers.



Acteur du réseau commerce engagé, son activité allie l'économie sociale et solidaire et l'économie circulaire. Au-delà de la réparation d'un appareil en panne, c'est un vrai accompagnement social que propose ERS aux citoyens en difficulté sur le territoire. Un appareil acheté ou réparé, ERS propose une garantie de 6 mois. Cette entreprise contribue à limiter la présence des DEEE dans les encombrants et évite la production de déchets liés à ces appareils défectueux.

Il faut souligner également que cette très petites entreprises accueille des stagiaires et participe à la formation des hommes.

Comme certaines entreprises de l'ESS, ERS connaît aussi quelques difficultés : recherche de fonciers pour étendre son activité, de locaux adaptés à son activité et cherche à mieux structurer sa gestion administrative (bilan, comptabilité, ...) .

En 2020, l'activité de l'entreprise a subi un coup d'arrêt et est repartie avec un rebond dû à la précarité de certaines populations pour qui le service proposé par cette entreprise est économiquement vital. L'entrepreneur estime qu'il doit être dans les mêmes proportions de traitement que 2019. Soit environ 25 tonnes.

	2017	2018	2019	2020
GUYACLIC	15	15	15 tonnes	20 tonnes



Guyaclic est une association spécialisée dans le traitement des DEEE informatique et multimédia, elle collecte et répare certains matériels informatiques.

Elle bénéficie d'une subvention de la CACL, son activité entre dans le champ des actions de l'économie sociale et solidaire.

L'association reconditionne les appareils et facilite l'accès à des outils informatiques aux familles en difficulté et aux étudiants pour limiter la fracture numérique sur le territoire.

La gestion des Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques (DEEE) est de la responsabilité des éco-organismes agréés par l'état. La CACL participe à la collecte des DEEE en mettant à la disposition des particuliers un local aux déchetteries.


Au travers de convention, la CACL facilite l'accès aux déchetteries à certaines associations comme Guyaclic pour récupérer certains DEEE afin de récupérer des éléments utiles à leurs activités.

En 2020, avec le développement du télétravail, l'association s'est positionnée auprès des administrations comme la seule référence sur le territoire dans ce domaine. Elle équipe des points relais nommés cyber carbet facilitant l'accès à l'outil informatique à ceux qui sont dans le besoin.

Les élèves de l'université de Guyane ont pu bénéficier d'ordinateur portable dans le cadre d'un partenariat entre l'université de Guyane et l'association.

Il faut juste rappeler que ces matériels informatiques qui entrent à un certain moment dans le champ des déchets appartiennent à l'éco-organisme chargé de les traiter. L'action de l'association est encouragée par la CACL parce qu'elle participe à la sensibilisation de la population et à la réduction des déchets.

L'équivalent de 20 tonnes de déchets informatiques a été valorisé.

	2017	2018	2019	2020
Ranjé to bisiklet (7kg)	1,2 tonne	1 tonne	1 tonne	1 tonne
 <p>L'association Ranjé To Bisiklèt (RTB) a été créée en 2016, pour promouvoir l'image et l'usage du vélo en ville. Son atelier de réparation « kaz à vélo » participe à la valorisation de vélo non utilisé, en panne et qui sont souvent destinés à l'abandon.</p> <p>L'association a l'accès aux déchetteries de la CACL pour récupérer les pièces et les vélos en bon état.</p> <p>L'association, a un rôle social également, dans le cadre de l'économie sociale et solidaire, elle permet à ceux qui n'ont pas les moyens d'acheter un vélo au prix du marché de pouvoir se l'offrir à moindre coût.</p> <p>En 2020, l'association semble connaître quelques difficultés mais certains adhérents continuent à soutenir l'objectif de l'association pour éviter que les vélos soient abandonnés. L'utilisation des vélos sur le territoire augmente et avoir un lieu pour faire réparer son vélo est un service très apprécié. Aucune estimation n'a été communiquée en 2020.</p>				

Marché aux jouets et jeux d'occasion	2017	2018	2019	2020
	1 tonne	0,80	1 Tonne	1 tonne
 <p>Le marché aux jouets et jeux d'occasion (MJJO) est une manifestation annuelle organisée par la CACL pour faciliter la collecte des jeux et jouets d'occasion. En 2020, la situation sanitaire n'a pas permis à la CACL d'organiser son marché, une nouvelle stratégie a été adoptée. Une manifestation itinérante sur les 6 communes du territoire de la CACL nommée « Agglo' tour de Noel ». Le marché reviendra sûrement quand la situation sanitaire le permettra.</p> <p>Il est important de rappeler que cette manifestation fait la promotion du réemploi, de la réutilisation et de la réparation des jeux et jouets. Un volet sensibilisation du grand public à donner une seconde vie aux objets dont ils n'en ont plus besoin ou qu'ils ne s'en servent plus. Elle a également une dimension sociale, elle permet à certaines familles en grande difficulté de bénéficier de jouets pendant cette période.</p> <p>En 2020, une tonne de déchet a ainsi été évitée.</p>				

<i>Journée du réemploi (CMA)</i>	<i>2017</i>	<i>2018</i>	<i>2019</i>	2020
		<i>0,8 tonne</i>	<i>1,5 tonne</i>	0



La chambre des métiers et de l'artisanat organise chaque année à l'occasion de la semaine de la réparation une manifestation autour du réemploi en partenariat avec la CACL.

La première édition a eu lieu en 2018, au Centre de Formation des Apprentis (CFA) 0,8 tonne de déchets a été évitée.

La deuxième édition a eu lieu en 2019 au centre commercial « Family Plazza », 1,5 tonnes de déchets ont été évitées.

Organisée comme les repair cafés, les professionnels du réemploi et de la réparation ont été mobilisés pour l'occasion grâce au réseau des labellisés du commerce engagé de la CACL.

L'année 2020 a été une année blanche pour ce partenaire qui avait prévu une grande manifestation « La caravane du réemploi et de la réparation ».

La crise sanitaire a permis à la chambre des métiers et de l'artisanat de mobiliser ses ressortissants et acteurs du dispositif commerce engagé sur le réemploi de textile pour la fabrication de masque.

Axe 4 la réduction des déchets sanitaires : action de promotion et d'aide à l'achat des couches lavables

Les couches jetables représentent le deuxième gisement de déchets sur le territoire. **Il est estimé à environ 12 000 tonnes/an.**

<i>Promotion des couches lavables</i>	<i>2017</i>	<i>2018</i>	<i>2019</i>	2020	<i>Total</i>
<i>Nombre de demandes validées</i>	<i>81</i>	<i>57</i>	<i>115</i>	50	<i>1 181</i>
<i>Nombre de réunions-ateliers</i>	<i>6</i>	<i>6</i>	<i>6</i>	0	<i>18</i>
<i>Nombre de points de vente</i>	<i>5</i>	<i>5</i>	<i>5</i>	4	<i>5</i>
<i>Tonnage évité (500kg/an)</i>	<i>41</i>	<i>29</i>	<i>57</i>	24	<i>151</i>



La promotion des couches lavables a commencé en 2011 sur le territoire de la CACL.

Trouver une alternative à l'utilisation des couches jetables a été un des objectifs prioritaire de la CACL. Un article « Protégez bébé des toxiques » publié par 60 millions de consommateurs en 2018 prouve que les industriels continuent à utiliser des substances néfastes à la santé des enfants et demande aux parents de faire attention.

La CACL continue à participer à hauteur de 50% à l'achat d'un kit de couches lavables pour les habitants de son territoire. Un quota est fixé à 300€/kit et par foyer.

La demande peut se faire en ligne à l'adresse suivante : environnement@cacl-guyane.fr ou en téléchargeant le formulaire sur le site internet de la CACL <https://www.cacl-guyane.fr/wp-content/uploads/2020/11/Formulaire-de-demande-Kit-Couches-lavables.pdf>

En 2020, 4 points de vente conventionnés font la promotion de couches lavables et sont partenaires du dispositif, pour certains depuis le lancement du dispositif. La liste des points de vente est communiquée lors de la validation du formulaire de demande. Avec la crise sanitaire COVID19, une baisse significative a été constatée, il faut reconnaître que certains les points de vente ont été fermés, qu'il y avait des restrictions, aucun atelier n'a pu être organisé.

Des habitants sensibles à la question de la protection de la planète et à la réduction des déchets ont créé un groupe Facebook pour s'entraider et soutenir les familles qui utilisent les couches lavables. Une de ces familles a apporté son témoignage sur l'utilisation des couches lavables dans une vidéo disponible sur le site Internet de la CACL <https://www.cacl-guyane.fr/lagglo-au-quotidien/gerer-ses-dechets/jeter-moins/couches-lavables/>.

Certaines associations sollicitent la CACL pour accompagner les familles qui n'ont pas la possibilité d'acheter des couches lavables et qui sont obligées d'acheter des couches jetables au détriment de certains besoins vitaux (Exemple : association l'Arbre Fromager).

Depuis le lancement de la promotion des couches lavables 1 131 familles ont déjà bénéficié l'aide de la CACL. 565 tonnes de déchets ont ainsi été évitées.

L'accompagnement des initiatives locales de sensibilisation

<i>Mayouri Quartier Propre</i>	<i>2017</i>	<i>2018</i>	<i>2019</i>	<i>2020</i>	<i>Total</i>
<i>Nombre d'opération de nettoyage</i>	24	27	30	13	81
<i>Nombre de personnes sensibilisées</i>	240	270	300	130	810
<i>Coût moyen des actions (€)</i>	6 000	6 760	7 500	5 000	20 260



Après des années de sensibilisation et d'accompagnement, les incivilités de certains sont toujours présentes. Des citoyens conscients continuent malgré tout à s'élever contre ces incivilités en s'organisant en association ou se regroupent dans le but de nettoyer leur quartier.

La CACL de son côté continue à accompagner ces habitants par la mise à disposition de matériel de collecte (Sacs poubelles, pinces à déchets, pelles, râteliers, griffes, ...) et d'une benne pour l'évacuation des déchets.

Elle pense également à la sécurité des personnes qui participent à ces actions en mettant à disposition de l'organisateur également des gants et du gel hydro-alcoolique.

Le nombre de demande d'accompagnement pour ce type d'opération augmente.

Les Mayouris de 2020, ont lieu dans un contexte difficile où les masques jetables sont de plus en plus présents dans le quotidien des habitants. La crise est accompagnée aussi d'une forme d'incivilité avec des déchets difficilement de type, masques, DASRI ou ordures ménagères.

En 2020, des actions prévues dans le cadre de l'appel à projets « déchets marins – Outre-mer ont permis de renouveler les outils de collecte. Un outil de communication a été pensé pour faire la promotion des actions citoyennes.

L'éco-consommation

	2017	2018	2019	2020	Total
Nombre de labellisé	15	15	15	5	50



L'éco-consommation concerne l'ensemble des actes liés à la consommation réalisés dans le but de protéger l'environnement. **Elle regroupe l'économie circulaire et l'économie sociale et solidaire.** Le label commerce engagé a été utilisé pour sensibiliser ces acteurs, valoriser leurs initiatives et les fédérer. La CAACL lauréate du TZGZD de 2015 ne pouvait pas négliger ces acteurs de la consommation.

L'animation du dispositif « commerce engagé » est réalisée par une animatrice indépendante dans le cadre d'une prestation de service.

L'animatrice apporte un appui technique à l'équipe projet, propose, met en œuvre et anime le programme, réalise les études et les accompagnements.


Pour répondre aux besoins du programme, elle mobilise des groupes de travail ou participe à des groupes de travail organisés par d'autres structures (CTG, CMA, ...)

En 2019, 45 acteurs sont labellisés commerçants et/ou Producteurs engagés. Qualitativement, ces acteurs s'investissent et participent à la sensibilisation de la population et aux manifestations du territoire.


En 2020, 5 autres acteurs ont rejoint le dispositif. Un prestataire intervenait auprès des adhérents du dispositif, le cadre contractuel a pris fin en 2020. De nombreux acteurs continuent à solliciter la CAACL pour pouvoir intégrer le dispositif.

Un nouveau cahier des charges a été rédigé et est en cours de rédaction pour poursuivre l'accompagnement de ces acteurs qui jouent un rôle important dans le relais des informations et qui mènent des actions concrètes sur le territoire tout participant à sa préservation.

L'éco-manifestation

	2017	2018	2019	2020	Total
Nombre de manifestation éco-conçue	2	2	3	0	7
Nombre de partenaire	10	11	12	12	12
	<p>Participation de la CACL à l'élaboration d'un guide « comment organiser mon événement écoresponsable »</p> <p>Les associations du territoire sont très impliquées dans les actions culturelles et sportives, la place de l'éco-événement est à construire. Les organisateurs ont des schémas et des habitudes qu'il faut petit à petit faire évoluer.</p> <p>Le pouvoir public doit prendre sa part dans ce changement en demandant des contreparties quand il participe financièrement à ces genres de manifestation.</p> <p>Certaines associations comme le GRAINE Guyane, la SEPANGUY, l'association Ne Plus Jeter, l'ASPTT, Tayra Sporting Club sont déjà dans cette dynamique, le territoire peut compter sur ces structures pour expérimenter des éco-événements. C'est une prise de conscience à développer et montrer l'exemple.</p> <p>En 2020, la crise sanitaire a empêché de nombreuses manifestations, elle a aussi permis aux acteurs de s'adapter. Tel a été le cas pour la CACL lors du marché au jouets et jeu d'occasion.</p> <p>Certaines activités culturelles ont été à l'arrêt, le carnaval par exemple, les activités sportives ont été fortement impactées également.</p>				

L'éco-exemplarité

	2017	2018	2019	2020
Nombre d'action mise en place	2	5	5	5
Nombre d'intervention dans les administrations	2	4	7	0
 <p>La CACL met en place des actions visant à améliorer son impact sur l'environnement.</p> <p>Pour être Eco-exemplaire, il faut :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Offrir l'image d'une administration plus responsable ; - Montrer qu'il est possible d'agir ; - Fédérer les agents autour d'un projet commun ; - Etre source d'inspiration et d'émulation ; - Avoir une influence significative sur l'environnement. <p>De 2013 à 2020, les actions ci-dessous se sont enchainées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les élus communautaires sont équipés de tablette pour éviter l'impression de papier pour chaque comme cela se faussait dans le temps ; - La mise en place d'un parapheur électronique pour viser et signer les mandats de dépenses, les titres de recettes et les bordereaux. La transmission des pièces justificatives est dématérialisée ; - La dématérialisation des demandes d'achats via une décentralisation de la gestion des demandes d'achats et des bons de commande – Mise en place des visas dans le parapheur électronique pour les demandes d'achat et la certification des factures ; - adhésion de la CACL au service Chorus Pro. Les prestataires sont invités à envoyer leurs factures sous format dématérialisé. La CACL a tenu 3 réunions d'information à leur attention afin de les accompagner dans la démarche ; - dématérialisation des entretiens annuels d'évaluation professionnelle ; - le télétravail mis en place. <p>Dans le cadre de la mutualisation, la CACL intervient dans les collectivités membres et sensibilise les agents de ces collectivités au même titre que ses agents.</p> <p>En 2020, aucune intervention n'a été faite dans les administrations et commune du territoire mais la CACL continue à travailler pour améliorer son image, à agir pour un environnement sain, à fédérer autour de ses projets et à influencer les habitants de son territoire.</p> <p>L'inauguration de la déchetterie de Cayenne en est un exemple où tout a été mis en œuvre pour que la CACL soit en cohérence avec ses missions. L'utilisation des éco-cup et barquettes réutilisables sont autant de petits gestes qui comptent dans l'éco-exemplarité</p>				

La sensibilisation ciblée

	2017	2018	2019	2020	Total
Nombre d'intervention dans les écoles	46	42	92	60	180
Nombre d'élèves sensibilisés	1365	1249	430	250	3 044
Nombre de projets accompagnés	7	4	7	7	25
Nombre d'établissements participant au challenge zéro déchet	6	7	7	7	27



Le Programme Pédagogique de sensibilisation à l'Environnement et au développement durable (PPSE) est un outil de sensibilisation.



Il s'adresse particulièrement aux établissements scolaires du territoire de la CACL. Animé par l'association SEPANGUY, le programme propose des animations et un accompagnement des projets des établissements scolaires du territoire.

Ce programme au-delà des établissements scolaires vise à sensibiliser les autres acteurs du territoire en leur proposant des ateliers d'animation et des visites des équipements de la CACL.

La SEPANGUY a pour mission également d'organiser, le challenge « Zéro déchet » qui récompense les travaux des élèves réalisés sur ce thème pendant l'année scolaire.

Pour les projets et les visites, les établissements peuvent s'adresser directement à la SEPANGUY ou au service environnement de la CACL.

La CACL propose un nouveau concept « café débat », c'est un outil qui permet à la CACL d'intervenir dans les entreprises et les administrations du territoire pour sensibiliser les différents agents. Le café débat a lieu sur invitation de la direction ou d'un service des entreprises et des administrations, la demande peut être faite directement au service environnement de la CACL.

En 2020, il était de plus en plus compliqué de rassembler les acteurs autour d'une table pour échanger la compréhension de nos actions, comment elles sont appréhender par des personnes qui ont une certaine faculté à discerner les choses.

	2017	2018	2019	2020	Total
Nombre d'intervention dans les administrations et entreprises du territoire	2	2	3	0	7
Nombre d'agent sensibilisés	20	20	20		60

3. LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

Depuis le transfert de la compétence « collecte des déchets ménagers et assimilés » en mars 2008, la CACL met à disposition des habitants des bacs individuels sans caution pour que chacun puisse s'équiper et ne mettre aucune poche d'ordures au sol.

La politique de la CACL en matière de collecte des déchets ménagers est de pouvoir réaliser le service en porte à porte.

Lorsque des anomalies empêchent la circulation des camions de collecte sur une voie, des bacs collectifs sont installées en entrée de cette dernière afin de leur proposer tout de même une solution pour l'évacuation de leurs déchets. Malheureusement, ces points de regroupement (PDR) sont souvent utilisés sans respect du calendrier de collecte du secteur et/ou par des tiers, générant la création de dépôts sauvages.

Parmi les anomalies récurrentes observées sur le territoire empêchant la collecte en porte à porte :

- absence d'entretien des espaces verts (élagage/fauchage) ;
- câbles télécom ou électriques trop bas ;
- absence d'aire de retournement en cas d'impasse ;
- voie non carrossable ne permettant pas le passage régulier de poids lourds ;
- **expansion non maîtrisée de l'habitat informel.**

Le territoire de la CACL a été séparés géographiquement en 3 lots pour la répartition des collectes de bacs et des encombrants/déchets verts :

- Lot 1 : Cayenne (hors zones collery) et Rémire-Montjoly (route de Troubiran, des Encens et Suzini) ;
- Lot 2 : Cayenne (uniquement les zones collery), Matoury Nord, Macouria et Montsinéry-Tonnégrande ;
- Lot 3 : Matoury Sud, Rémire-Montjoly (hors route de Suzini) et Roura.



Carte 1 : répartition géographique des lots

Commune	N° du lot	Titulaire du marché en cours	Moyens matériels	Moyens humains
Cayenne	1	G2C	6 BOM (6 jours/sem)	6 équipes de 3 agents
Rémire-Montjoly	2	TRANSPREV COLLECTE	2 BOM + 1 petite-benne (6 jours/sem)	3 équipes de 3 agents
Roura			1 BOM (4 jours/sem)	1 équipe de 3 agents
Matoury Sud			2 BOM (3 jours/sem)	2 équipes de 3 agents
Matoury Nord	3	GUYANET ENVIRONNEMENT	2 BOM (6 jours/sem)	2 équipes de 3 agents
Montsinéry- Tonnégrande			2 BOM (6 jours/sem)	2 équipes de 3 agents
Macouria				

Tableau 1 : Prestataires de collecte des bacs et moyens

3.2. Fréquence de collecte des ordures ménagères

La fréquence de collecte des **ordures ménagères** a été harmonisée sur l'ensemble du territoire de la CACL en C2 : collecte des bacs à couvercle vert (ou rouge pour les administrations et certaines sociétés) 2 fois par semaine.

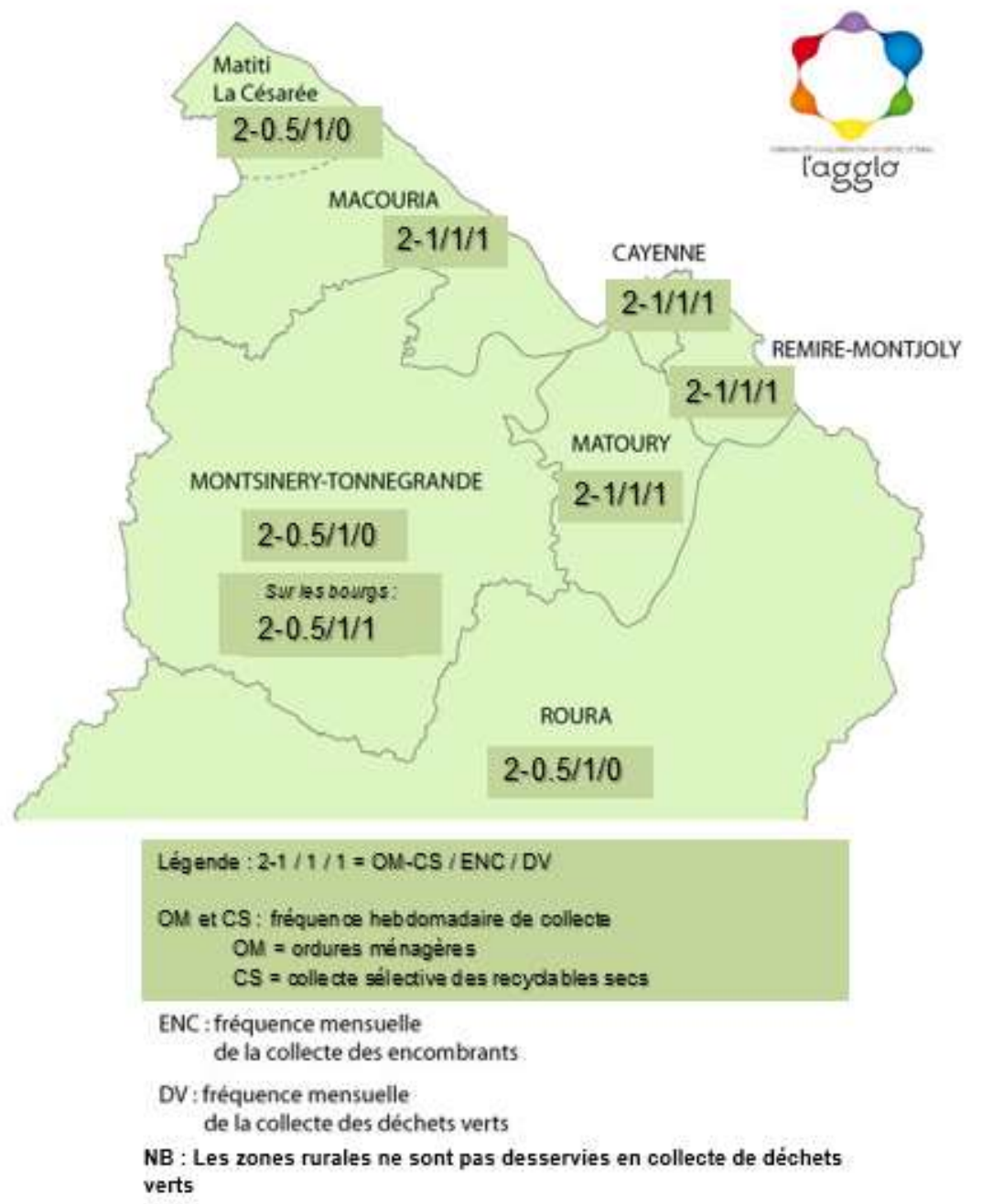
Les fréquences de collecte des **recyclables secs**, bacs à couvercle jaune, sont les suivantes :

- C₁ : collecte 1 fois par semaine pour les communes de Cayenne, Matoury, Macouria (zones denses : soula, Maillard, bourg) et Rémire-Montjoly ;
- C_{0.5} : collecte 1 semaine sur 2 sur les communes de Macouria (RN1 et zones éloignées), Roura, Montsinéry-Tonnégrande.

Toutes les collectes sont réalisées avec des bennes-compactrices (classiques, les bennes rotatives dégradant les gisements de recyclables) adaptées à la collecte des OM et équipées de lève-conteneurs. Elles ont une capacité de 16 à 26 m³. Leur état général est variable selon les prestataires malgré un nettoyage et maintenance réguliers. Au total, ce sont 14 bennes nécessaires contre les 18 bennes utilisées avant octobre 2008 sur la CACL. Ceci est fortement lié à l'optimisation des tournées de collecte.

En raison de l'épidémie de Covid-19, la CACL a fait le choix en avril 2020 de passer à la collecte de jour sur la totalité de son territoire. Les jours indiqués au calendrier sont restés inchangés, les bacs doivent être sortis la veille.

Fréquence de collecte des ordures ménagères, encombrants et déchets verts sur le territoire de la CACL



Carte 2 : Fréquence de la collecte des déchets ménagers (Modifiée depuis 2015)

Dans le cas de l'habitat informel, les mairies n'ayant pas pu aménager les espaces pour l'accueil de ces personnes, aucune voie ne permettant de se rapprocher au plus près de ces habitants, les axes limitrophes sont régulièrement chargés de déchets, quasiment immédiatement après le passage des camions de collectes. Pour soutenir les mairies sur ces zones d'insalubrité grandissantes, la CACL sur ces zones réalise la collecte au grappin des déchets au sol 1 fois par semaine contre 1 fois par mois au calendrier de collecte.



En 2020, le service a innové avec des tests de mise en place de 4 bennes et 10 bornes d'OMr pour tenter de lutter contre les vols des bacs et mieux conteneuriser les différents types de déchets mais même collectées 2 à 3 fois par semaine elles débordent très vite.



3.3 Déchets ne provenant pas des ménages

- Déchets collectés en mélange avec les OM des ménages, selon les mêmes fréquences que les déchets ménagers
- Collecte du verre en porte à porte 1 fois par semaine auprès des gros producteurs dans les communes urbaines
- Accès aux déchèteries pour certaines catégories de déchets (gravats, ferrailles et pneus)

- Dans les ZI, de nombreuses entreprises font appel à des prestataires de service et ont à leur disposition des bennes ouvertes de gros volumes. Ces entreprises ne font pas appel au service public de collecte.

La mise en place de la **Redevance Spéciale sur les Déchets Industriels et Commerciaux Banals** (RS DICB) est effective depuis le 1^{er} juillet 2010 pour les administrations dès le 1^{er} litre collecté par semaine et au-delà de 1 540 litres collectés par semaine pour les privés.

La Redevance Spéciale pour les Déchets Industriels et Commerciaux Banals permet la facturation des administrations et des professionnels au juste coût du service rendu. Elle permet de contribuer au financement du service public de collecte et de traitement.

En 2020, les règles d'applications de la Redevance Spéciale n'ont pas été modifiées. Cependant, cette année a permis une épuration de nombreuses annulations qui attendaient d'être effectuées.

Le montant total facturé en 2020 reste inférieur à celui de 2018. Cela s'explique par la fermeture de quelques entreprises et l'évolution de la demande de bacs. De plus en plus d'entreprises et d'administration comprennent la nécessité du tri.

Ils sont d'ailleurs accompagnés à la signature de la convention par l'équipe Redevance spéciale qui leur explique l'intérêt du tri sélectif.

L'année 2020 a permis aussi de mettre à jour les dossiers de différents redevables qui sont de gros producteurs qui ont revus pour certains, leur demande de bacs à la baisse. Ce qui a diminué le montant de leur facture. C'est le cas pour la gendarmerie, l'armée et certains collèges et lycée.

Toutefois, le montant des sommes qui seront récoltées les années suivantes sera probablement augmenté. En effet, pour l'année 2021 l'objectif sera de contractualiser avec l'ensemble des producteurs qui sont redevables mais qui échappent pour l'instant à la redevance spéciale.

Il a d'ailleurs été constaté qu'il était nécessaire de réorganiser l'équipe afin de pouvoir atteindre nos objectifs. Il est apparu nécessaire que l'équipe soit également re-calibrée pour qu'un nouveau membre la rejoigne.

A ce jour, en moyens humains, l'équipe compte 3 membres qui sont en réalité à 60 % environ sur cette mission.

D'autres part, pour simplifier les échanges entre la collectivité et le trésor public, il serait avantageux de basculer vers une facturation annuelle. En effet, cela pourrait réduire les difficultés de recouvrement par le Trésor public en diminuant la multiplication de factures.

3.4 Contrôles des prestations et des usagers

Le suivi des prestataires de collecte et le contrôle des usagers sont les missions principales des agents contrôleurs du service Environnement – Déchets de la CACL. Ils sont au nombre de 5. Ils sont amenés à effectuer certains contrôles avec la police municipale des mairies lorsqu'ils ont déjà sensibilisé et fait le rappel des règles.

3.4.1 Contrôle des prestations

Le contrôle des prestations est effectué en deux phases :

- contrôle des prestations via suivi GPS
- contrôle des prestations terrain qui portent à la fois sur les prestations non exécutées et sur les prestations exécutées afin d'en mesurer la qualité.

Les contrôles sont principalement orientés vers les secteurs susceptibles d'être non terminés et nécessitant un rattrapage. Les secteurs complets font l'objet d'un contrôle sur la qualité des prestations.

Les principaux problèmes rencontrés sont de l'ordre de l'accessibilité des voiries (état des voiries, élagage, réseau EDF/Télécom trop bas, stationnement...).

En 2020, les dysfonctionnements récurrents de camions de collecte de certains prestataires ont fortement impacté l'activité du service, qui a chaque fois tenté de tout mettre en œuvre pour un retour normal de la situation en faisant aussi appel à d'autres prestataires en soutien mais qui devaient en priorité assurer leur propre contrat.

Un mécontentement général a été remonté par le grand public et les élus.

Les marchés de collectes de 5 lots sur 6 ont été mis en ligne pour leur renouvellement.

3.4.2 Contrôle des usagers

Le contrôle des usagers est nécessaire au vu du fort taux d'incivilités constatées.

Ce contrôle s'effectue en deux phases :

- contrôle des usagers par les agents contrôleurs de la CACL seuls,
- contrôle des usagers en compagnie des services de Police Municipale.

Le contrôle des usagers permet de sensibiliser les usagers au respect des jours et conditions de collecte en distribuant un avertissement donnant un délai (24 heures) pour remiser les déchets mal présentés. Passé ce délai, l'utilisateur est alors contrôlé à nouveau en compagnie de la Police Municipale pour constater le remisage des déchets ou réprimander le contrevenant n'ayant pas respecté l'avertissement qui lui a été remis. Il est important de noter que la verbalisation est du ressort des communes disposant du pouvoir de Police du Maire. L'implication dans la répression des usagers diffère d'une commune à l'autre. Les résultats des interventions de police induisent un meilleur respect des règles de présentation des déchets.

Quelle que soit l'origine des contrôles (contrôleurs CACL seuls ou en collaboration avec les services de police) et qu'elles que soient les zones du territoire, les anomalies constatées concernent essentiellement le non-respect des jours de collecte des encombrants et des déchets verts.

Malgré la diffusion des calendriers de collecte, la communication associée, le passage des contrôleurs et des ambassadeurs, les jours de collectes ne sont pas systématiquement respectés par les usagers.

Une partie des contrôles programmés sont annulés sur désistement des Polices Municipales ou de la CACL. La majorité des contrôles sont toutefois réalisés.

Le nombre de foyers sensibilisés est directement lié au nombre de contrôles réalisés, toutefois il apparaît une forte disproportion dans les suites données aux constats d'infraction selon les communes.

Afin de réduire les incivilités, la CACL intensifie les contrôles conjoints avec les Polices Municipales. La répression des récidives semble être un passage nécessaire afin de réduire les actes d'incivilité.

Points forts

- Suivi des collectes via GPS bien adapté au contrôle des prestations en 1^{er} niveau ;
- Conteneurisation de l'ensemble des communes améliorée par la poursuite de la dotation gratuite sans caution et par des opérations de dotation massives sur les nouvelles zones ouvertes à la collecte (Soula, ZAC hibiscus...) ;

Points à améliorer

- Comportement incivique d'une partie des administrés (dépôts de vrac et sacs à côté des bacs, agression verbale et parfois physique des équipes de collecte) ;
- Secteurs de collectes inaccessibles du fait de l'absence de route carrossables : collecte en point de regroupement et formation de dépôts sauvages ;
- Nouveaux lotissements ou résidences créées avec des aires de retournement étroites ou des sites de dépôts de déchets en entrée de résidence ;
- Dégradation des voies de collecte, manque d'élagage notamment sur les voies privées ;
- Pannes, casses fréquentes des camions de collecte impactant fortement le service public rendu.
- Peu de verbalisation d'usagers ne respectant pas le règlement de collecte (respect des jours de collecte essentiellement) mais également concernant le brûlage de déchets.
- Nombreux dépôts sur des terrains privés non clôturés.

3.5 Collecte sélective des emballages et ambassadeurs du tri

Septembre 2015 marque le démarrage de la collecte sélective multi-matériaux (recyclables secs) en Guyane avec l'ouverture du centre de tri de la CACL à vocation régionale situé sur la commune de Rémire-Montjoly (l'équipement est décrit au chapitre I.4 « Traitement »). Les tonnages issus de la collecte sélective ont légèrement diminués (2106 tonnes de déchets issus des collectes sélectives sont arrivées au centre de tri) par rapport à 2017 mais restent encourageants, Un affinement de la dotation en bacs jaunes a permis de supprimer en grande partie certains bacs jaunes constamment souillés (en particulier sur l'habitat vertical et les points de regroupement) et les habitants s'habituent de plus en plus au geste de tri.

Les 5 ambassadeurs du tri ont pour missions de réaliser une communication de proximité, de sensibiliser au geste de tri et de contrôler le bon tri dans le bac jaune. Ils assurent aussi des animations lors des visites du centre de tri et des suivis de collecte du bac jaune.

Les ambassadeurs peuvent participer à tout type de manifestation ou évènement autour de la gestion des déchets ou de l'environnement en général. Ils ont surtout une action ciblée de proximité en particulier vers les jeunes publics (interventions scolaires, participation aux visites du centre de tri) ou des habitants de la CACL au quotidien (appels téléphoniques ou flyers en cas de bac refusé à la collecte).

Ils réalisent également des contrôles des prestations collecte des recyclables en vérifiant si les circuits de collecte ont bien été réalisés et si les adhésifs « refus de collecte » ont bien été apposés sur les bacs s'ils sont souillés. Une campagne de formation des agents d'entretien des établissements scolaires a été entamée ainsi que des animations de pied d'immeuble les week-ends (ciblant l'habitat vertical).

Les contrôles réalisés ainsi que le nombre de manifestations auxquelles les ambassadeurs ont participé sont en nette baisse en raison des restrictions sanitaires sur la quasi-totalité de l'année 2020.

VISITES CENTRE DE TRI (voir chapitre traitement)	INTERVENTIONS SCOLAIRES	MANIFESTATIONS DIVERSES	CONTRÔLES DE COLLECTE
11	8	3	35



Photo 1 : intervention des ambassadeurs dans une classe de maternelle.



Photo 2 : barnum floqué aux couleurs du bac jaune

Points forts :

- Les suivis de collecte par les ambassadeurs améliorent sensiblement le geste de tri dans certains quartiers ;
- la quantité d’emballages triés par habitant reste stable (environ 9.5kg/habitant)
- la formation de relais (agents de proximité des bailleurs, agents d’entretien dans les écoles, etc) permet une baisse des refus lors de la collecte sélective.
- Permettent des sensibilisations en porte-à-porte sur les quartiers denses.

Points à améliorer :

- Comportements inciviques (présence de verre, de DASRI (seringues par exemple), d’encombrants, d’ordures ménagères et parfois d’animaux morts dans les bacs jaunes) ;
- La fréquence de sortie des bacs encore trop aléatoire (1 fois toute les 2 semaines dans certains quartiers collectés chaque semaine), en partie due à une dotation en grands bacs permettant à terme des réductions de fréquence de collecte si nécessaire : piste d’optimisation de la fréquence de collecte sur le prochain marché ;
- Part non négligeable de refus (déchets non acceptés dans le bac jaune) – à relativiser suite à certains contrôles CACL (appels aux usagers, suivis de collecte) ;
- Déchets parfois humides surtout lors d’épisodes pluvieux (bacs ouverts) ;
- Mauvais résultats sur les grands ensembles (habitat collectif), beaucoup de bacs refusés à la collecte en raison du mauvais tri
- Baisse des contrôles en porte à porte et annulation de sensibilisation en lien avec les restrictions sanitaires.

3.6 Collecte des encombrants et déchets verts (ENC/DV)

	Titulaire du marché en cours	Commentaires
Cayenne	Lot 1 : TRANSPREV COLLECTE	Début d'exécution le 01/09/2015
Rémire-Montjoly	Lot 3 : Matoury Espaces Verts	Début d'exécution le 01/09/2015
Roura		
Matoury Sud		
Matoury Nord	Lot 2 : GUYANET Environnement	Début d'exécution le 01/09/2015
Macouria / Montsinéry-T.		

Tableau 2 : Modalités de collecte des encombrants et déchets verts

Les fréquences de collecte sont d'1 fois par mois sur le territoire avec une collecte hebdomadaire uniquement pour le du centre-ville de Cayenne.

Des collectes au grappin renforcées sont mises en place en soutien des communes dans leur mission de salubrité publique au niveau de certains quartiers problématiques et zones d'habitat informel.

Moyens affectés à la collecte

- Les véhicules sont adaptés à la collecte des objets encombrants : camions à grue avec grappin et benne ouverte à l'arrière ;
- Les équipes comprennent 2 agents : 1 chauffeur et 1 agent chargé du nettoyage des points de dépôts après collecte ;

Points forts

- Véhicules de collecte adaptés ;
- Collectes périodiques mieux utilisées par les usagers ;
- Organisation de collectes renforcées sur les quartiers problématiques en soutien de la salubrité des communes

Points à améliorer

- Travail avec les polices municipales sur les nombreux dépôts sauvages notamment de déchets professionnels et des VHU ;
- Fréquence de collecte sur le centre de Cayenne ainsi que sur les points difficiles de Matoury qui sont assimilables à du nettoyage compétence communale (ramassage de dépôts sauvages) et non à une collecte périodique d'encombrants ;
- Difficultés dans certains quartiers dues aux câbles électriques ou Telecom trop bas ou câbles sauvages, pour une manipulation sécuritaire du grappin.
- Nombreuses ornières dans certains quartiers dues aux passages répétés du grappin, en particulier en temps de pluie
- Répression par la police municipale sur le brûlage des déchets verts.
- Pannes récurrentes de camions de collecte.

Dans certaines zones difficilement accessibles par les camions de collecte, la CACL, bien que non compétente en matière d'aménagement de zones de dépôts sauvages récurrents, a fait construire des installations destinées à accueillir les encombrants, les déchets verts et les bacs à ordures ménagères de façon plus ordonnée en lieu et place de ces dépôts sauvages en association des mairies. Il s'agit des KAZ TI'TRI.



Photo 1 : Kaz Ti'Tri "MIMOSA" (zone ENC/DV + zone BACS)

Ces installations sont au nombre de 23 sur le territoire de la CAACL. Certaines de ces Kaz Ti'Tri présentent uniquement une partie permettant le stockage des bacs, d'autres une partie encombrants et d'autres une partie déchets verts également.

A ce jour, il a été constaté que les parties dédiées aux encombrants de nombreuses Kaz Ti'tri sont chargées de déchets provenant de professionnels (ferraille, VHU...), ainsi que de déchets qui pourraient être mis dans les bacs à ordures ménagères.



Par manque d'entretien des voies, des espaces verts et les intempéries, certaines deviennent inaccessibles et le public n'utilise plus les bacs.



La mise en place des Kaz Ti'Tri ne résout pas le problème des incivilités (non-respect du calendrier de collecte, dépôt de déchets au sol devant les bacs...) et des débordements (dépôts sauvages). Ces incivilités sont d'autant plus marquées qu'il s'agit en grande partie de sites isolés.

Les dépotages peu scrupuleux de déchets lourds ont endommagé certains aménagements. Une consultation pour la remise en état voire destruction de certains aménagement est prévue pour 2022.

3.5. Collecte du verre

La collecte du verre est réalisée de 3 manières différentes sur le territoire de la CACL :

- Collecte par apport volontaire dans environ 250 bornes à verre ;
- Collecte en porte à porte 1 fois par semaine dans environ 301 bacs roulants mis à disposition des gros producteurs (restaurants, bars, ...) ;
- Collecte par apport volontaire dans une benne dédiée au verre aux déchetteries (abordé dans la partie 4 Traitement)

3.5.1. Collecte des bacs à verre

Il s'agit de bacs operculés et fermés à clé, permettant de déposer uniquement les déchets autorisés à travers l'opercule à savoir les bouteilles en verre.



Photo 2 : Bac à verre de 360 L

La collecte des bacs à verre est effectuée par le même prestataire réalisant la collecte des bacs à ordures ménagères de Cayenne. Cette collecte se déroule 1 fois par semaine, à savoir le jeudi à partir de 12h. Réservée aux gros producteurs : restaurateurs, hôteliers, responsables de boîte de nuit et bars, ceux-ci doivent présenter leurs bacs le jour de la collecte.

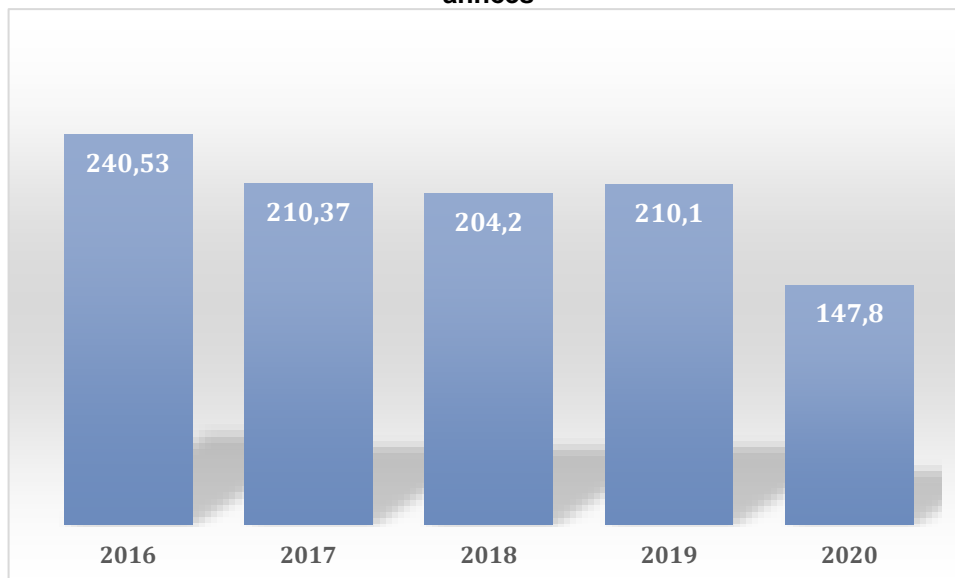
Il n'existe pas de bacs de 770 L pour ce type de collecte. Un tel volume serait impossible à récupérer en raison du poids du bac s'il était rempli. Seuls le volume intermédiaire 360L pour ce type de bacs est disponible.

La collecte du verre concerne à ce jour 3 communes du territoire : Cayenne, Rémire-Montjoly et Matoury.

Les consignes de tri sont en général respectées par les possesseurs de bacs à verre (dits « producteurs»). Ceux-ci ont la possibilité de récupérer plusieurs bacs en fonction de leurs besoins. Cette collecte est à ce jour gratuite pour ceux qui en bénéficient.

Le camion effectue cette collecte en quelques heures. Il peut parfois être gêné par la circulation ou les stationnements gênants. La grande partie des producteurs collectés se trouve essentiellement sur le territoire de Cayenne.

Graphique 1 : Evolution des tonnages collectés par la collecte des bacs à verre sur les 5 dernières années



Données G2C

Points forts

- La plupart des professionnels sont sensibilisés au tri et participent volontiers
- Augmentation du nombre de demandes
- Réutilisation de la ressource

Points à améliorer

- Non remisage du bac par certains restaurateurs : contenu souillé par les passants
- Manque de données transmises par les producteurs.
- Régularité des contrôles de collecte
- Fréquence très aléatoire de sortie des bacs à verre par les producteurs.

3.5.2. Collecte en Borne à verre

Cette collecte a démarré en octobre 2006 avec la mise en place de 10 bornes à verre. La collecte du verre est passée de 2,7 kg/hab/an en 2008, 6,8 kg/hab/an en 2011 à 13,4 kg/hab/an en 2016 (sur une base de 130 000 habitants)..

Compte tenu des bons résultats obtenus, la collectivité a décidé d'augmenter le nombre de bornes mises en place.



Photo 3 : Borne à verre en plastique



Photo 4 : Borne à verre en bois

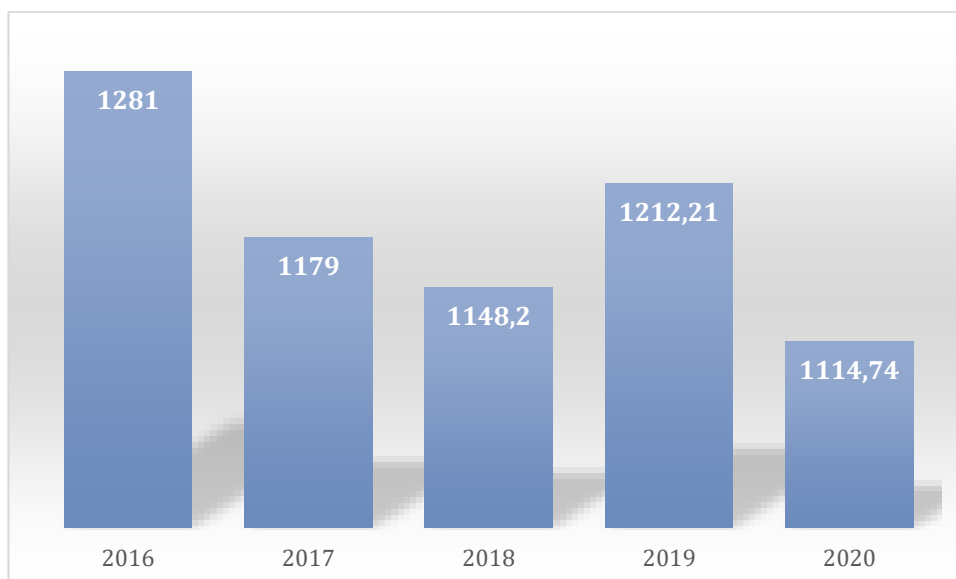
En 2020, on compte **277** points d'apport volontaire sur le territoire de la CACL. La volonté de la collectivité est de mener un travail d'analyse des tonnages obtenus, de la vitesse de remplissage et de procéder au redéploiement des bornes et à leur densification pour que celles-ci soient optimisées sur le territoire en fonction des besoins et de la demande.

Après achèvement de l'ancien marché, un nouveau prestataire a été désigné suite aux procédures de mise en concurrence par marché publics. Au 1^{er} Janvier 2017, le nouveau prestataire MGT démarré le marché de collecte des bornes d'apport volontaire pour le verre. Une collecte dès 80% de remplissage est demandée au prestataire de collecte afin de prévenir les débordements.

Les tonnages collectés varient énormément par conteneur et au cours de l'année. Certains conteneurs ne drainent que peu de quantités, même en zone urbaine, avec des performances faibles sur l'habitat collectif social.

La collectivité a rajouté le visuel ci-dessous pour lutter contre les dépôts de déchets aux pieds des bornes à verre.

Graphique 2 : Evolution des tonnages collectés dans les bornes à verre de 2014 à 2020

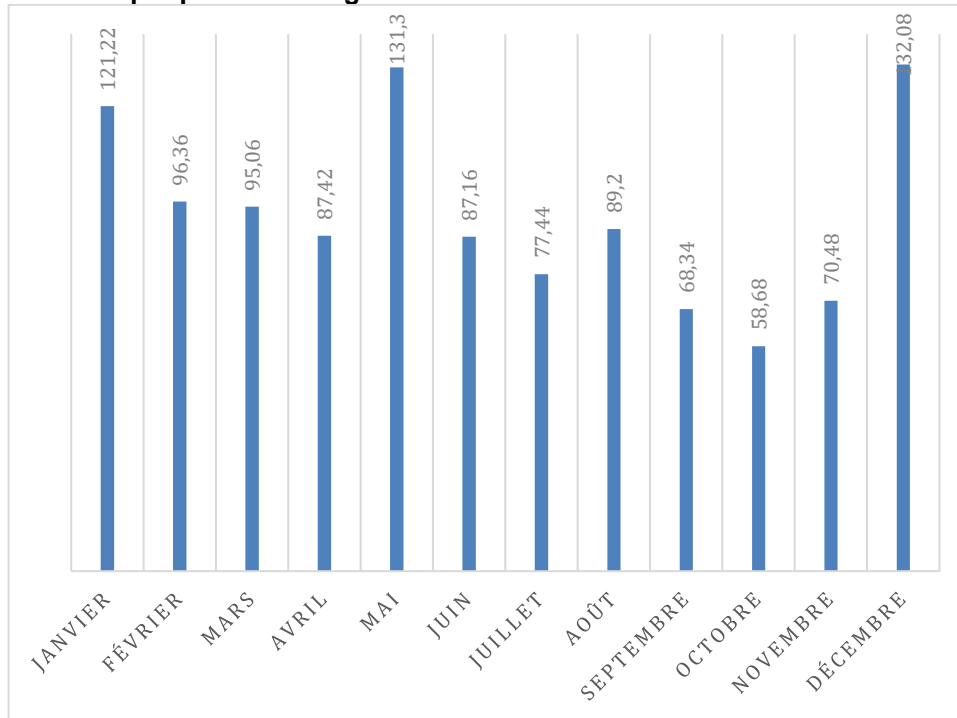


Données G2C/MGT

Comme chaque année, les périodes de carnaval et de fêtes de fin d'année ont été propices pour rappeler l'importance du tri du verre aux usagers.

Les périodes creuses sont observées en février et juillet, le mois de juillet étant la période des départs en vacances.

Graphique 3 : Tonnage collecte dans les bornes à verre en 2020



3.5.3. Collecte dans les déchèteries

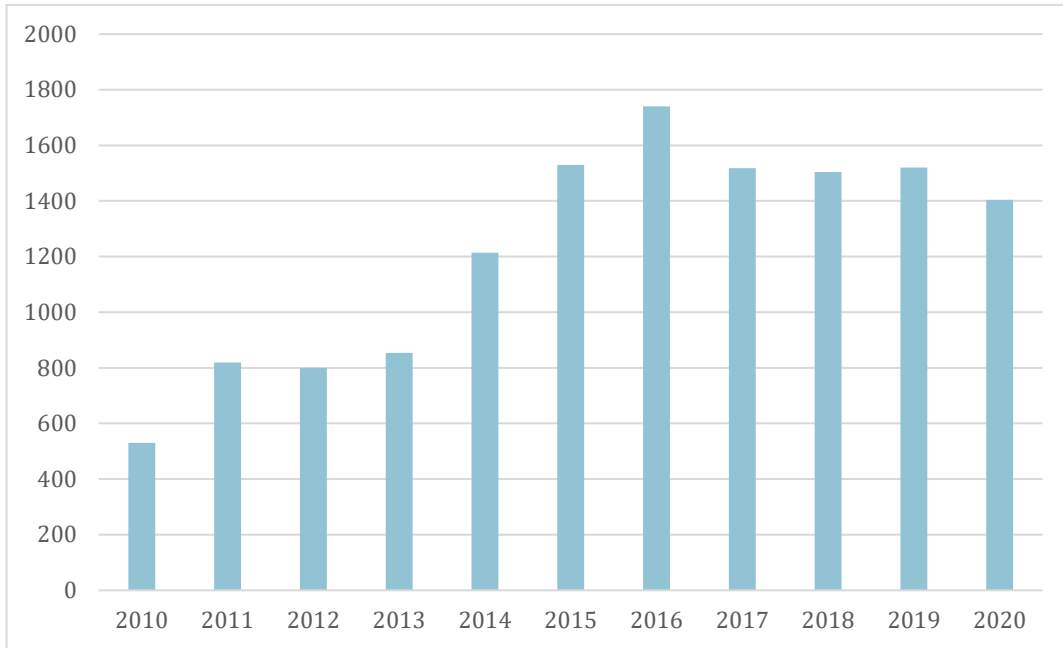
À la déchèterie de Rémire-Montjoly, la collecte du verre à la déchetterie est effectuée par le biais d'une benne mise à disposition des usagers.

À la déchèterie de Cayenne, une borne à verre gros producteur (avec un plus grand opercule) a été mise à disposition du public. Les éléments concernant la déchetterie seront développés dans la partie 4 traitement.

3.5.4. Bilan des 3 collectes de verre

Les données recueillies par l'entreprise EIFFAGE prend en compte les 3 types de collecte de verre : collecte des bacs à verre des commerçants, les bornes d'apport volontaire du verre et la déchèterie

Graphique 4 : Evolution du tonnage total de verre collecté de 2010 à 2020



Données EIFFAGE/PRESTATAIRES de collecte

Nous constatons une baisse sensible du tonnage global depuis 2016 malgré l'augmentation des points de collecte. Nous sommes ainsi passés à 11,8kg/habitant de verre trié. Ce constat est encore plus marqué sur cette année 2020 qui a été fortement perturbée avec les restrictions dues à la crise sanitaire.

La collectivité a passé commande auprès de son prestataire de service, Plastic Omnium pour de nouvelles bornes seront mise en place sur le territoire pour mieux mailler le territoire, favoriser le geste du tri du verre et ainsi augmenter les tonnages.

Sur l'année 2020, 27 nouvelles bornes ont été mise en place.

La répartition des tonnages collectés entre les différentes collectes est présentée dans le Graphique 7 ci-dessous. On observe que les collectes de verre dans les bornes à verre constituent la source principale du gisement.

Graphique 5 : Répartition des tonnages de verre collectés en fonction des différentes collectes réalisées en 2020

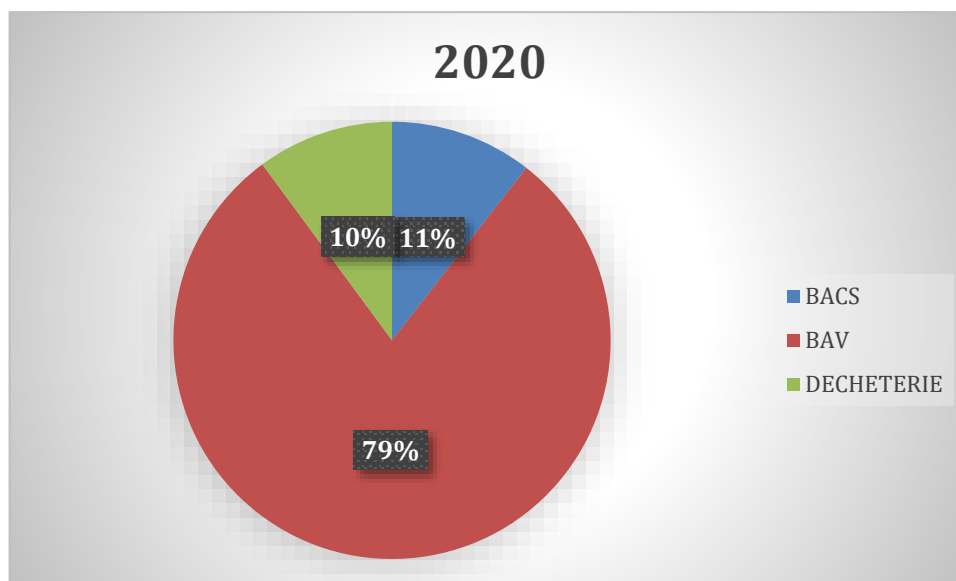


Tableau 3 : Évolution des tonnages de verre collectés

	2018	2019	2020
BACS	204,3	210	147,8
BAV	1148,2	1212,21	1114,74
DECHETERIE	151,3	172,78	142
TOTAL	1503,8	1519,27	1404,54

Points forts

- Collecte en cours de développement, augmentation stable au global du dispositif de collecte (sensibilisation en cours de la population)
- Filière de valorisation locale (technique routière)
- Rémunération du prestataire bien adaptée à cette typologie de collecte (€/tonne collectée)
- Bonne desserte des principaux gros producteurs

Points à améliorer

- Retour à poursuivre sur les tonnages drainés par borne afin d'améliorer leur positionnement
- Redéploiement des bornes faiblement productives
- Densification des bornes
- Certains conteneurs d'apport volontaire sont très peu performants malgré la forte densité de population (quartiers populaires et habitat collectif)
- Renforcer la communication
- Lutter contre les dépôts sauvages au pied des bornes
- Renforcer le geste de tri dans les zones d'habitat vertical.

3.6 La collecte des huiles de vidanges, des filtres souillés et des bidons souillés

A compter de 2020, seules les déchetteries disposeront de bornes pour la récupération des huiles de vidange.

2.1.6 Déchetteries intercommunales

a) La déchetterie de Rémire-Montjoly



Photo : Entrée de la déchetterie de Rémire-Montjoly

Caractéristiques

La déchetterie à Rémire-Montjoly, ouverte depuis 2002, est située route de Degrad des Cannes, à proximité du rond-point Adélaïde Tablon.

Il s'agit d'une déchetterie à quai, qui comprend huit bennes destinés à la collecte du bois, des déchets verts, des gravats, des encombrants, des cartons, du verre et de la ferraille. Le quai est couvert.

Historique

En novembre 2008, des travaux d'aménagement de la déchetterie ont permis :

- de disposer de 4 nouveaux conteneurs pour le stockage des déchets ménagers spéciaux (DMS), des petits appareils électriques et électroniques en mélange et Gros électroménagers (DEEE), des objets réparables/réemployables (Recyclerie textiles, livres...),
- de sécuriser le site (garde-corps, signalétique,...).

En 2010, une borne de récupération des huiles de vidange (accueillant également les bidons souillés) a été installée sur le site.

Depuis 2012, une borne pour la collecte des huiles de friture a également été mise en place et permet une meilleure gestion de ces déchets. Cette borne a été remplacée en 2020.

En juin 2012, une aire bétonnée a été aménagée pour l'accueil des bennes tampons (bennes supplémentaires disposées pendant les périodes d'affluence).

En 2018, afin de renforcer la sécurité du site, régulièrement visité par des chiffonniers, la clôture grillagée a été remplacée par un mur de 3 mètres de haut, surmonté de barbelés.

Déchets n'étant plus acceptés :

Compte-tenu de l'obligation de reprise des pneumatiques usagés par les revendeurs, ces déchets ne sont plus acceptés à la déchetterie depuis 2014 (Article R543-142 du Code de l'Environnement).

La collecte ne générant pas de dépôts à la déchetterie, les déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI) des patients en auto-traitement a été supprimée en 2015.

La benne papiers/cartons ne suit pas la chaîne de tri classique au centre de tri. Afin d'alimenter la presse à balles, cette benne demande un travail de tri au sol au préalable permettant de séparer le papier du carton. Suite aux difficultés de tri rencontrés par le centre de tri pour effectuer cette opération, la benne papiers/cartons de la déchetterie a été dédiée aux cartons uniquement au mois de septembre 2016 (en priorité cartons volumineux). Les papiers pouvant être jetés directement dans leurs bacs jaunes par les usagers.

Exploitation

La déchetterie de Rémire-Montjoly est exploitée dans le cadre d'un marché public de prestations de service, du 1^{er} août 2016 au 31 juillet 2021. L'exploitant actuel est Guyane Collecte Collectivités (G2C).

b) La déchetterie de Cayenne



Photo : Vue aérienne de la déchetterie de Cayenne

Caractéristiques

La déchetterie à Cayenne a ouvert ses portes le 1^{er} octobre 2020. Elle est située dans la ZAE-Galmot.

Il s'agit d'une déchetterie à plat, qui comprend :

- Une zone dédiée au dépôt des déchets spécifiques :
 - o Un container pour le dépôt des petits appareils électriques et électroniques en mélange et Gros électroménagers (DEEE)
 - o Un container pour le dépôt des objets réparables/réemployables (Recyclerie textiles, livres...)

- Un comptoir pour le dépôt dans divers contenants des déchets ménagers spéciaux (DMS). Ces DMS sont par la suite stockés par les agents d'exploitation dans un local DMS sécurisé, non accessible au public
- une borne de récupération des huiles de vidange (accueillant également les bidons souillés)
- une borne pour la collecte des huiles de friture
- 7 casiers couverts pour le dépôt au sol du bois, des déchets verts, des gravats, des encombrants, des cartons, du verre et de la ferraille. Ces déchets sont par la suite mis en bennes par les agents d'exploitation après avoir vérifié le respect des consignes de tri.

Exploitation

La déchetterie de Cayenne est exploitée dans le cadre d'un marché public de prestations de service, du 1^{er} octobre 2020 au 30 septembre 2024. L'exploitant actuel est OPTIM'OM.

a) Les caractéristiques communes

Horaires d'ouverture

Les déchetteries de Rémire-Montjoly et de Cayenne sont ouvertes 7 jours sur 7, du lundi au samedi de 8 heures à 18 heures et le dimanche de 8 heures à 14 heures.

Publics acceptés

Le public accepté (dans la limite de 5 m³) par jour, comprend :

- Les particuliers résidant sur la CACL à titre gratuit ;
- Les professionnels de la CACL contre paiement au mètre cube (d'après révision du règlement en septembre 2015) pour les dépôts de ferrailles, de gravats, d'encombrants, de cartons et de bois.

Les batteries, déchets verts, DMS et DEEE des collectivités et des professionnels ne sont pas acceptés afin de limiter les débordements de bennes. Ils doivent diriger leurs déchets directement vers les centres de traitement ou se rapprocher des éco-organismes compétents.

Les quantités importantes de papiers et cartons peuvent être apportées directement au centre de tri par les professionnels.

Type de déchets	Batteries	Pneumatiques	Déchets verts	DMS	DEEE	Mobilier
Centre de traitement	ARDAG	Centre de traitement agréé Ou commerces	Plate-forme de compostage	ECODDS SCRELEC RECYLUM	ECO-SYSTEMES EOCLOGIC	ECO-MOBILIER VALDELIA

Eco-organismes

Des contrats avec les Eco-organismes sont signés dans le domaine de la récupération des :

- ECOSYSTEM : DEEE
- SCRELEC : piles
- RECYLUM : Lampes Basse Consommation et néons
- ECODDS : Déchets Ménagers Spéciaux

En 2020, une convention a été présentée à la CACL par ECOMOBILIER qui serait opérationnel sur le territoire en 2021.

Réparation/réemploi

La CACL a signé une convention avec plusieurs structures de réparation/réemploi pour la récupération en déchetterie (associations, auto-entrepreneurs,..). Ces conventions exigent que la structure soit formalisée, s'engage à récupérer régulièrement les objets qui lui sont autorisés, dispose d'un local pour la réalisation de son activité et ait une gestion optimisée des déchets produits par son activité.

Les structures en convention sont les suivantes :

- Association les 2 oliviers : Textiles Linges et chaussures, vaisselle, maroquinerie, objets de puériculture
- ERS : gros électroménager
- GUYACLIC : matériel informatique
- Ranjé to bisiklet : vélos (entier ou carcasses, pièces détachées)

En 2020, la librairie Cas'à bulles a signé une convention avec la CACL pour la récupération des livres.

Crise sanitaire COVID-19

La déchetterie de Rémire-Montjoly a été particulièrement marquée par la crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19, avec une fermeture du site au public, du 16 mars 2020 au 1^{er} mai 2020 inclus.

Par la suite, les deux déchetteries sont restées ouvertes au public, avec des restrictions liées aux périodes de couvre-feu ou de confinement au cours de certains week-ends.

Le Haut Conseil à la Santé Publique a prévu un certain nombre de dispositions à appliquer en déchetterie telles que :

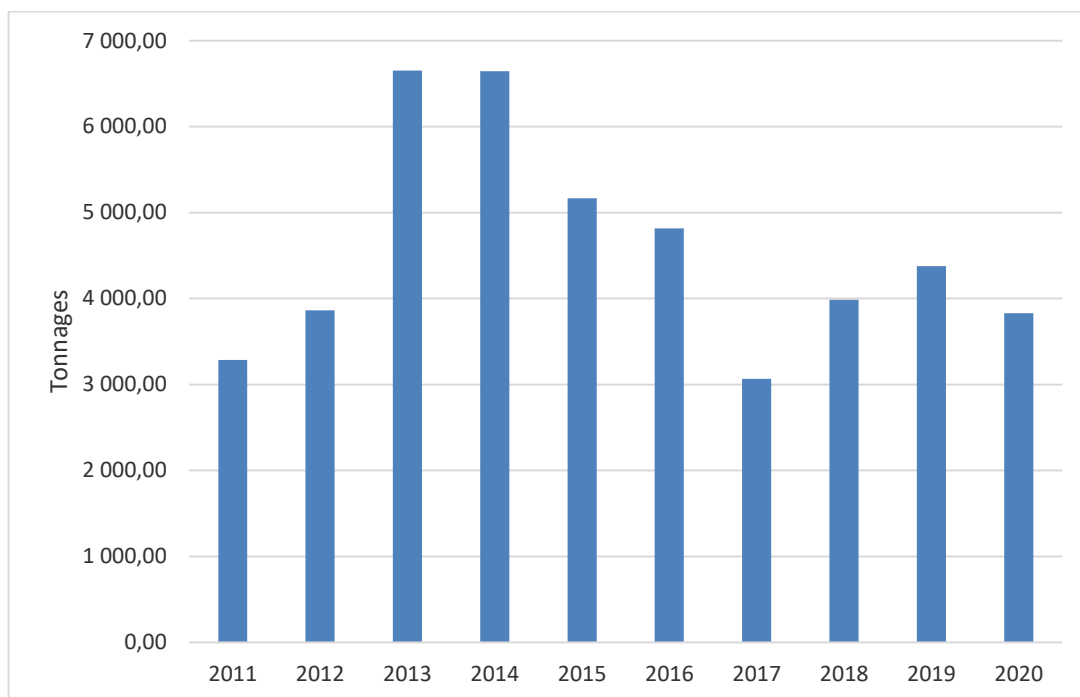
- Afficher à l'entrée et sur les autres supports d'information des consignes spécifiques tel que le port du masque obligatoire au sein de la déchetterie par les agents et les usagers (ou tout visiteur)
- Réguler les entrées : nombre limité de visiteurs admis simultanément sur la déchetterie (4 véhicules autorisés à Rémire-Montjoly et 7 véhicules autorisés à Cayenne)
- Les usagers doivent autant que possible s'y présenter seuls.
- Veiller à la désinfection ou lavage des mains à chaque retrait de gants.
- Renforcer le nettoyage et la désinfection du local du gardien et veiller à bien aérer le local.
- Appliquer des mesures strictes d'isolement en cas de suspicion de COVID 19
- Etc,...

Tonnages collectés

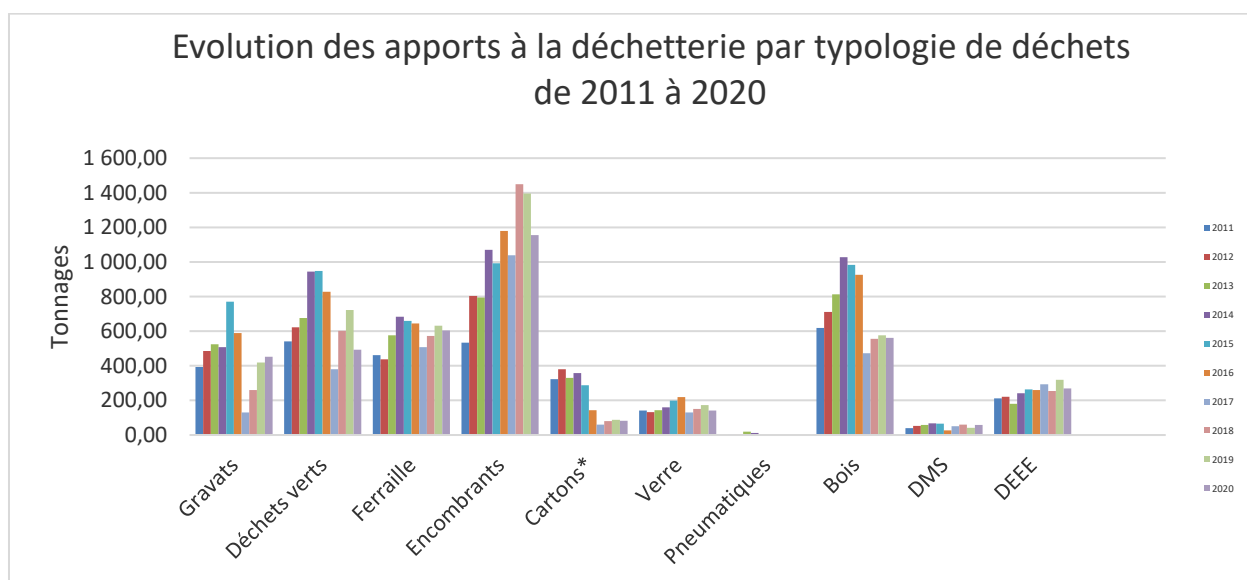
Le tableau suivant présente les tonnages collectés par types de déchets et les filières de valorisation.

Tonnages 2020	Types de déchets	Déchetterie de Rémire-Montjoly	Déchetterie de Cayenne <i>01/10 au 31/12/2020</i>	Filière
	Bois	561.50	37.42	Enfouissement à l'ISDND des Maringouins
	Déchets verts	492.16	21.32	Valorisation à la plate-forme de compostage de Matoury
	Encombrants	1155.18	42.66	Enfouissement à l'ISDND des Maringouins
	Ferraille	604.34	16.82	Recyclage en métropole
	Gravats	451.79	28.48	Enfouissement à l'ISDND des Maringouins
	Cartons	81.75	5.74	Centre de tri Ekotri Recyclage en métropole
Filières Eco-organismes	DEEE	269.88	11.47	Valorisation en métropole
	Verre	172.78	7.2	Valorisation en sous-couche routière
	Déchets Ménagers Spéciaux	58.398	0.554	Traitement et valorisation ou élimination en métropole
	TOTAL 2020	3 760.26	171.66	

Graphique: Evolution des tonnages déposés depuis 2011 à la déchetterie de Rémire-Montjoly



Graphique : Evolution des tonnages déposés à la déchetterie de Rémire-Montjoly par typologie de déchets



DMS : Déchets Ménagers Spéciaux

DEEE : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques

Comparaison des données

La déchetterie de Cayenne ayant ouvert ses portes en fin d'année 2020 les données ne sont pas analysées pour 2020.

Les apports au sein de la déchetterie de Rémire-Montjoly ont été marqués par la crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19.

En considérant cette période de fermeture, les apports sont dans l'ensemble en hausse comparé aux années précédentes.

- +40% de DMS
 - +20 % de gravats
 - +10% de bois
 - +10% de ferraille
- En diminution :
- -30% de déchets verts

Les autres déchets présentent des évolutions non significatives.

Taux de valorisation

Le taux de valorisation de la déchetterie de Rémire-Montjoly stagne avec **43 % des tonnages** reçus qui sont valorisés (45% en 2019).

La déchetterie de Cayenne présente à ce stade, un taux de valorisation de 36 %.

Points forts

- Horaires d'ouverture adaptés ;
- Accès payant pour les professionnels ;
- Limitation des quantités acceptées et des tailles de véhicule ;
- Amélioration de la facturation des professionnels ;
- Augmentation des dépôts de déchets ;
- Amélioration de la qualité du tri ;
- Bon taux de valorisation ;
- Accès aux associations pour la valorisation de certains déchets
- Amélioration de la sécurité du site et diminution des actes de vandalisme et de chiffonnage

Points à améliorer

- Réseau de déchetteries insuffisant au regard de la population à desservir (nombre moyen d'hab. /déchetterie : 15 000 hab.). Projet de création d'un réseau de déchetteries sur le territoire de la CACL.
- Poursuivre l'aménagement du site : panneaux et affichages complémentaires pour le tri, renforcement de la sécurité ;
- Valorisation des gravats ;
- Communication plus accrue sur le règlement et le fonctionnement de la déchetterie ;

2.1.7 Création d'un réseau de déchetteries

La loi cadre du 15 juillet 1975 relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux modifiés par la loi du 13 juillet 1992 réorganisent la gestion des déchets, instaurant les notions de plans régionaux d'élimination des déchets et les principes fondamentaux de proximité, de « pollueur-payeur » et de déchets ultimes.

Le principe de la déchetterie s'inscrit dans cette gestion des déchets : c'est un lieu organisé, de dépôt volontaire, de tri et de transit des matériaux qui seront ensuite orientés vers des filières de traitement ou de valorisation adaptées. Les déchetteries sont accessibles aux artisans mais principalement aux particuliers. Le PDEDMA de la Guyane prévoit, dans son volet « Objectifs et Programmes », le développement de la collecte sélective, entre autres grâce à la création d'un réseau de déchetteries dans les communes du littoral.

Sur ces bases, la CACL a lancé un Schéma Directeur de gestion des déchets en 2016, qui a été révisé en février 2017.

Ce schéma directeur a débouché sur la création d'un réseau de déchetteries en complément de la déchetterie Rémire-Montjoly. Ce réseau sera constitué des déchetteries de Cayenne (en cours de construction), de Macouria (dont l'ouverture est prévue en 2021) de Matoury, (dont l'ouverture est prévue en 2022) et de Montsinéry Tonnégrande actuellement à l'étude.



– Déchetterie de Cayenne

Située sur l'emprise de l'ancienne décharge de Cayenne, cette opération a permis de revaloriser le site. Le projet redynamise la zone Galmot et apporte un service de proximité aux habitants et aux professionnels du secteur. Cependant, cette localisation impliquait des contraintes géotechniques majeures qui ne permettaient pas la construction d'une déchetterie « classique » c'est-à-dire à quai comme celle de Rémire Montjoly.



Figure 1 : Localisation de la déchetterie de Cayenne

La déchetterie de Cayenne a donc été conçue suivant un nouveau concept appelé « déchetterie à plat », c'est-à-dire qu'elle ne dispose pas de quai. Ce type de déchetterie connaît un certain essor avec un schéma d'organisation favorisant la sécurité des usagers, l'optimisation de la logistique et la modularité des sites. Avec un principe de dépôts des déchets dans des casiers, ce type de déchetterie rend les déchets déposés plus accessibles (comparé au stockage dans des bennes) et contribue à l'augmentation du taux de valorisation des déchets par des associations de réemploi/réparation.

La pose de la première pierre a été réalisée le 29 Aout 2020 en présence de l'ex-présidente de la CACL Marie-Laure PHINERA HORTH, de la directrice de l'Ademe Suzanne PONS, du sous-préfet aux communes de l'intérieur (représentant le préfet) Frédéric BOUTEILLE et du Vice-Président délégué à l'Environnement et à la gestion des déchets Roger ARON.

Suite à cette pose de la première pierre, les travaux de terrassement et les travaux préparatoires ont été réalisés lors de la saison sèche 2019. L'inauguration de la déchetterie s'est tenue au mois de septembre 2020 et sa mise en service le 1^{er} octobre 2020.

– Déchetterie de Macouria

Le projet de construction de la déchetterie de Macouria se situe au lieu-dit « Farnous », idéalement situé à mi-chemin entre Tonate, Soula et Montsinéry.



Figure 2 : Localisation de la déchetterie de Macouria

La mission a été lancée en fin d'année 2019 à ce jour le type de déchetterie n'est pas encore définie, (déchetterie à plat ou déchetterie à quai). La seule certitude à cette heure est que la déchetterie est dimensionnée pour un bassin de population d'environ 30 000 personnes et accueillera les mêmes types de déchets que la déchetterie de Cayenne.

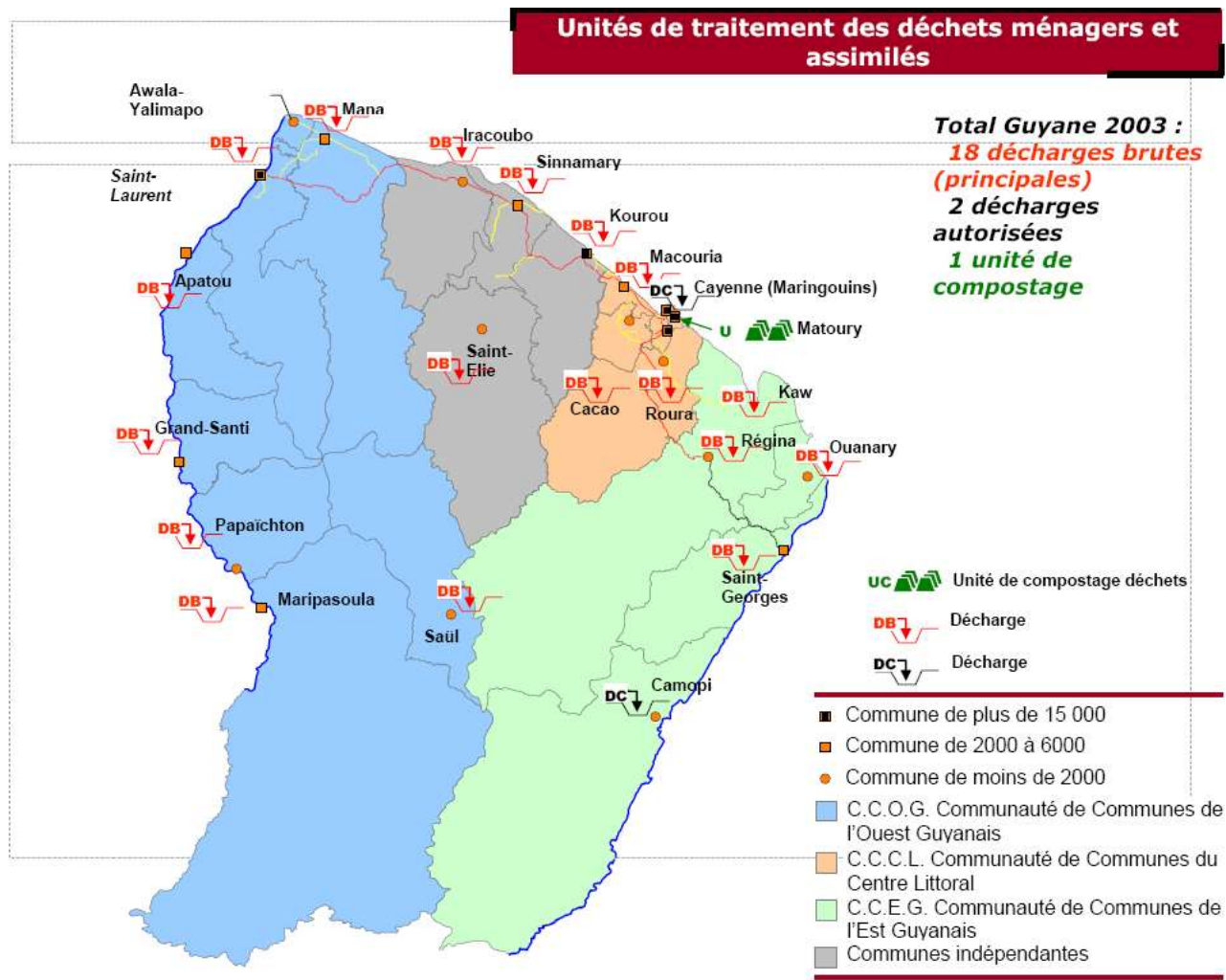
Les études géotechniques et topographiques ont été lancées en 2020 pour un lancement des travaux prévus en 2021-2022.

- Déchetterie de Matoury et déchetterie simplifiée de Montsinéry-Tonnegrande

La CACL est en recherche de fonciers sur ces deux communes afin d'amorcer ces projets.

4. LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

4.1. Localisation des unités de traitement



Carte 2 : Localisation des équipements de traitement en 2003 (Extraits du PDED)

En 2006, la décharge brute non autorisée de Macouria a été réhabilitée. En 2007, celles de Cacao et de Roura ont pu également être fermées et réhabilitées.

4.2 L'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux des Maringouins à Cayenne

C'est l'unique décharge de l'Île de Cayenne appelée aujourd'hui Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND). Le site a obtenu sa première autorisation en 1985, il est actuellement autorisé par l'arrêté préfectoral du 16 novembre 1999 et a reçu en 2020, 92 785 tonnes de déchets : Ordures Ménagères (OM), encombrants et Déchets Industriels Banals (DIB) compris (86 814T en 2019).

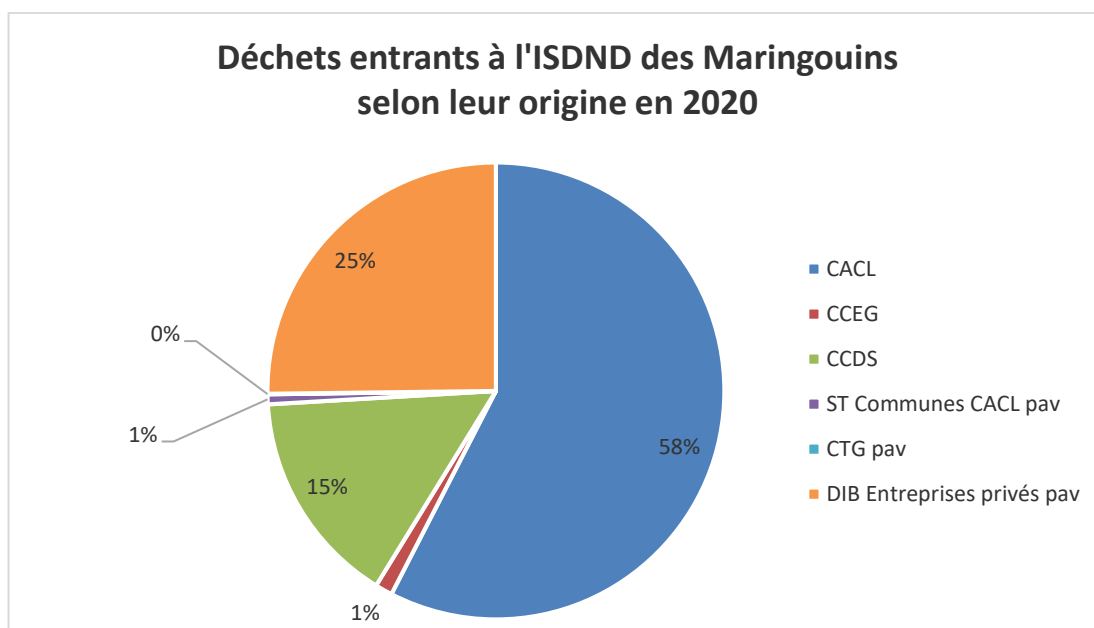
Pour les dépôts de la CACL, 53 845 tonnes de déchets ont été reçues en 2019 (53 259 en 2018):

- 36 208 tonnes d'OM collectés en porte-à-porte (36 021 tonnes en 2018)
- 17 494 tonnes d'encombrants dont 14 601 tonnes provenant des collectes en porte-à-porte (14 137 tonnes en 2018, augmentation de 3%)

Pour les dépôts des autres collectivités :

- 656 tonnes d'encombrant déposés par les services techniques des Communes de la CACL (961T en 2018, soit une diminution de 32%)
- 35 tonnes d'encombrants déposés par la Collectivité Territoriale de Guyane (44 T en 2018, soit une diminution de 21%)
- 1 141 tonnes de déchets provenant des collectes OM et encombrants de la CCEG (982 T en 2018, soit une augmentation de 16%)
- 14 257 tonnes de déchets provenant des collectes OM et encombrants de la CCDS (10 229T en 2018, soit une augmentation de 39%)

Pour les DIB déposés par des entreprises : 23 507 tonnes de Déchets Industriels Banals (22 299 T en 2018, soit une augmentation de 5%)



**pap= collectes en porte-à-porte / pav = apports volontaires*

Une subvention d'investissement a été accordée à l'exploitant afin de maîtriser les charges d'exploitation tout en permettant la réalisation des travaux d'extension avec la création d'un nouveau casier en 2011. Parmi les travaux prévisionnels, on compte également le déplacement d'un bassin de collecte des eaux pluviales. Lors de la mise en service de ce nouveau casier, la réhabilitation de la zone exploitée en 2013 a ainsi pu débuter. Le traitement des lixiviats issus de ce nouveau casier s'effectue selon un système d'osmose inverse.

Dans l'attente de la décision relative à la future ISDND, un deuxième casier a été réalisé permettant l'exploitation des déchets produits sur la période 2014-2015.

Le projet d'ISDND du Galion qui devait permettre le traitement des déchets produits à compter de l'année 2016 ayant été annulé par décision préfectorale, il était donc nécessaire de réaliser une extension du site actuel pour permettre la continuité du service public de mise en décharge jusqu'à la réalisation d'une nouvelle ISDND.

Celle-ci est prévue en 2 phases d'extension successives :

- la construction de 2 casiers a été réalisée en 2016 pour le stockage des déchets jusqu'en 2017.
- la construction ultérieure de 2 casiers supplémentaires permettra le stockage des années 2018 à 2020.

La réception du casier construit en 2016 a été faite tardivement, de plus la durée de vie de ce casier étant plus longue que prévue, la construction du 2^e casier a débuté en 2019 pour une mise en service du 2^e semestre 2019 à mars 2021.

Grâce à l'optimisation de la gestion de l'exploitation et du compactage des déchets enfouis, la durée de vie de l'ISDND des Maringouins dans le cadre des derniers travaux d'extension avec la création des casiers 3A et 3B prévus dans l'avenant n°4, initialement prévu jusqu'en mars 2021, est actuellement estimée jusqu'en mars 2022. Ainsi, l'arrêté n°R03-2019-01-15-003 du 15 janvier 2019 d'autorisation d'exploitation du site prévoit la prolongation de l'exploitation du site jusqu'au 31 mars 2022.

Compte tenu de l'absence d'alternative en termes de lieu de stockage jusqu'à l'ouverture d'une nouvelle installation de stockage des déchets sur le territoire de la Communauté d'Agglo prévue fin 2024, nouvel avenant concessif à la DSP est en cours. Il est ainsi envisagé une nouvelle extension du site actuel, pour permettre la continuité du service public.

Exploitation

L'ISDND des Maringouins est exploitée dans le cadre d'une délégation de service public, du 1^e mars 2012 au 28 février 2021. L'exploitant actuel est GOV'ENVIRONNEMENT.

Crise sanitaire COVID-19

L'ISDND des Maringouins n'a pas été particulièrement impacté par cette crise sanitaire, dans la mesure où il fut primordial de maintenir une continuité de service. Suite à la période de confinement en mars 2020, la modification des horaires de collecte (de jour plutôt que de nuit) à modifier les périodes d'affluence de l'installation.

Le Haut Conseil à la Santé Publique a prévu un certain nombre de dispositions à appliquer en installation de stockage telles que :

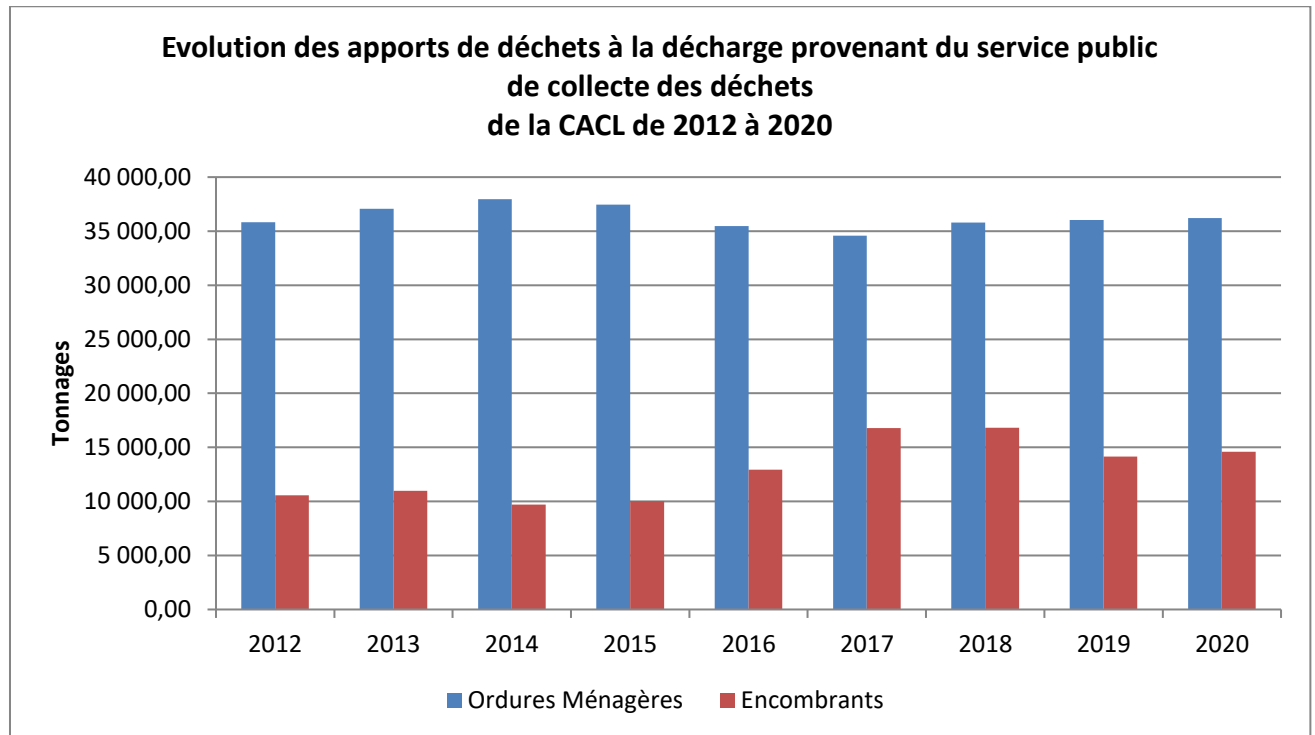
- Organiser les circulations des personnels de façon à éviter les éventuelles contaminations.
- Organiser l'accueil des conducteurs et des transporteurs. Eviter les contacts selon les mesures barrière et les règles de distanciation. Eviter l'échange direct entre l'agent d'accueil et les transporteurs (tickets, bons...).
- Hygiène régulière des mains, comprenant le lavage des mains avec de l'eau et du savon et à défaut l'utilisation d'une solution hydroalcoolique.
- Veiller à la désinfection ou lavage des mains à chaque retrait de gants.
- Renforcer le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels, y compris en salle de commande.
- Veiller à bien aérer les locaux (par ouverture en grand de toutes les fenêtres) notamment pendant et après les opérations de nettoyage, et de vérifier le bon fonctionnement des systèmes d'aération et de ventilation en dehors d'une présence humaine.
- Appliquer des mesures strictes d'isolement en cas de suspicion de COVID 19
- Etc,...

Les apports de déchets de la CACL

Evolution globale

Les tableaux et graphiques suivants présentent l'évolution des tonnages enfouis en décharge provenant des collectes de la CACL :

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Ordures Ménagères (pap)	35 823	37 070	37 970	37 443	35 462	34 587	35 791	36 021	36 208
Encombrants (pap +déchetterie)	10 578	10 991	9 716	10 036	12 943	16770	16 820	17 473	17 494



Le tonnage enfouis d'OM se stabilise depuis 2018.

Les quantités d'encombrants collectés se stabilisent entre 2019 et 2020.

Les perturbations de collecte observées en 2020 ne permettent pas de réaliser une analyse par communes car les données pourraient être faussées.

La collecte séparative des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)

Bien que les dépôts en déchetterie sont priorités, la collecte séparative des DEEE a été mise en place en juillet 2012, avec une zone de dépotage sur le site afin d'en permettre une valorisation et d'éviter une mise

en décharge. La collecte a été interrompue en 2015 car réalisée au grappin, elle engendrait une dégradation des appareils, de ce fait non acceptés par l'éco-organisme.

Le service a été relancé en fin d'année 2017 en cohérence avec une adaptation des conditions d'acceptation des DEEE par l'Eco-organisme. Les DEEE valorisables sont séparés des encombrants par les prestataires de collecte. 15 tonnes ont été collectées en 2017 et 12 tonnes en 2018. Avec 4 tonnes de DEEE collectées en 2019 et seulement 3.5 tonnes en 2020, l'efficacité de la collecte n'est pas suffisante. Une stratégie sera adoptée afin d'améliorer ces collectes.

➤ **Projet ISDND**

- Contexte :

L'ISDnD des Maringouins arrivera à saturation en fin 2024, selon les prévisions de stockage, après une extension prévue à compter de mars 2021. Elle doit donc être remplacée par une nouvelle structure. Cette nécessité figure dans le PDEDMA et le Schéma directeur de gestion des déchets de la CACL, approuvé en décembre 2017.

Afin de garantir un service public de traitement des déchets de qualité tout en conservant un coût d'exploitation raisonnable, la CACL s'est engagée à créer une nouvelle ISDND permettant d'accueillir les déchets de son territoire, mais aussi ceux des intercommunalités voisines, la Communauté de Communes de l'Est Guyanais (CEEG) et la Communauté de Communes des Savanes dont les décharges ont été fermées par arrêté préfectoral respectivement en 2015 et en 2016.

La Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL) a menée différentes études afin de déterminer un nouveau site propice à la réalisation d'une nouvelle ISDND implantée sur son territoire.

- Description succincte du projet

Le site sera organisé de la façon suivante :

- Une zone d'accueil qui comprend :
 - o un pont-bascule et le portique de contrôle de la radioactivité, le poste d'accueil et de contrôle,
 - o un bâtiment d'accueil avec locaux sociaux et administratif ;
 - o un parking VL
- Une plateforme technique équipée d'une aire de distribution de Gasoil Non Routier GNR pour l'approvisionnement des engins du site, les bassins de stockage des lixiviats bruts et le bassin eaux pluviales BEP 1 ainsi que les unités de traitement des biogaz et des lixiviats.
- Les casiers de stockage de déchets non dangereux (ISDND). Ces casiers seront construits conformément à la réglementation (Arrêté du 15 février 2016 relatif aux ISDND).

➤ **Projet UVE**

Description du projet

Pour donner suite à l'étude de l'ADEME à l'échelle régionale, la CACL a lancé en début d'année 2019 une étude en 5 phases permettant d'évaluer le potentiel de valorisation énergétique des déchets non dangereux sur son territoire.

- Phase 1 : Caractérisation du gisement de déchets et identification des voies de valorisation potentielles de l'énergie thermique produite

- Phase 2 : Étude d'opportunité succincte sur la valorisation des différents gisements actuellement destinés à l'enfouissement.
- Phase 3 : Affinage du scénario de valorisation énergétique des déchets non dangereux sur le territoire de la CACL
- Phase 4 : Approfondissement du scénario le plus pertinent
- Phase 5 : Accompagnement à la mise en œuvre et analyse des différents modes de gestion du schéma global de traitement des déchets

La phase une a été réalisée entre Avril et Septembre 2019, elle a permis de mettre en lumière les évolutions qualitatives et quantitatives des déchets de la CACL. Cependant, une interrogation sur les évolutions importantes de DAE entre 2017 et 2019 a nécessité un affinage de la caractérisation de ce gisement. Cet affinage est en cours et est porté par l'Ademe.

La phase deux a été réalisée entre Avril et Septembre 2019 et a permis de lancer plusieurs réflexions sur le devenir de plusieurs gisements de déchets actuellement peu ou pas valorisés (gravats, papiers/cartons, pré-tri des encombrants etc).

Les phases 3 et 4 sont été menées en 2020 et permettront de sélectionner en 2021 :

- Le site étant le plus propice à l'installation de l'UVE
- Le type de technologie qui sera utilisé.

Puis, la phase 5 pourrait être initialisée.

Cette phase devra aboutir :

- Au choix des meilleurs candidats pour la conception-construction et l'exploitation de l'usine de valorisation,
- A la finalisation de la rédaction du contrat,
- A l'attribution et à la signature des contrats dans le respect des procédures administratives en vigueur,

L'objectif final de cette étude est la mise en route de l'UVE à l'horizon 2026-2028.

4.3 La plate-forme de compostage des déchets verts à Matoury



La plate-forme de compostage des déchets verts à Matoury, ouverte depuis septembre 2004, était destinée à traiter environ 9 000 tonnes de déchets verts par an. Cet équipement a été sous-utilisé jusqu'en 2008 pour des raisons principalement liées à la qualité de déchets verts collectés, qui impropres à un traitement en plateforme de compostage, partaient directement en décharge.

Le transfert de la compétence collecte a permis à partir de l'année 2008, d'entamer une optimisation de la qualité des déchets verts collectés. Les déchets verts souillés ne sont plus collectés en tant que « déchets

verts », mais en tant qu' « encombrants » ce qui permet d'améliorer la qualité des déchets verts déposés en plateforme. Il en découle une augmentation des tonnages valorisables avec notamment la multiplication des tonnages collectés par 3 sur certains secteurs induisant une saturation de l'ouvrage.

Suite à l'achèvement des travaux d'extension de la plateforme de compostage réalisés entre 2012 et 2013, la capacité de traitement de l'installation passe à 16 000 tonnes. L'inauguration de l'extension du site a été réalisée en septembre 2013. Ainsi en 2014, la capacité de traitement permet de traiter l'intégralité des déchets verts entrants.

Exploitation

La plateforme de compostage est exploitée dans le cadre d'un marché public de prestations de service, du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2025. L'exploitant actuel est ESPACES CLAUZEL.

Crise sanitaire COVID-19

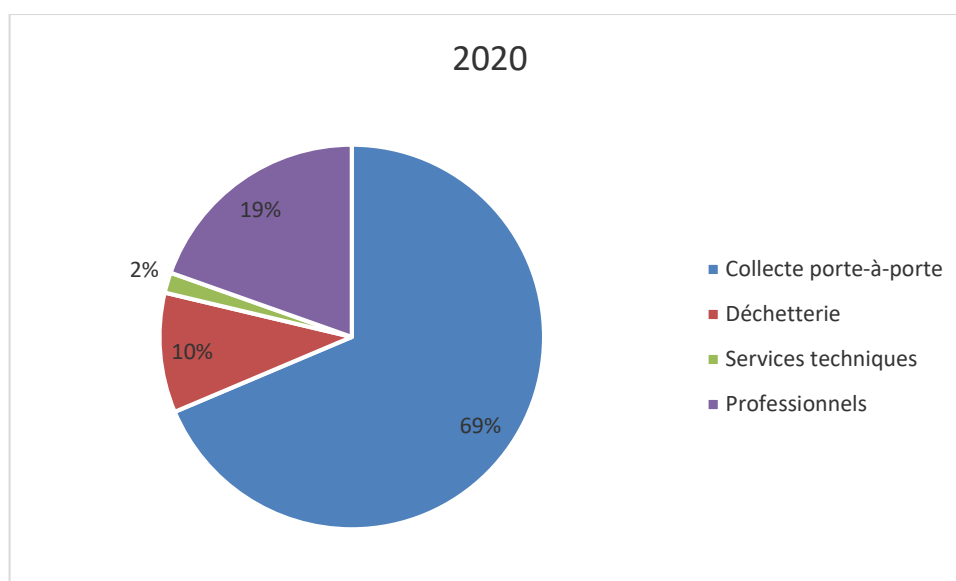
La plateforme de compostage a été uniquement marquée par la crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19, avec une fermeture du site au public, du 16 mars 2020 au 1^{er} mai 2020 inclus, pour la vente de compost. Les apports en déchets verts ont été maintenus pour une continuité du service public.

Le Haut Conseil à la Santé Publique a prévu un certain nombre de dispositions à appliquer au sein d'une plateforme de compostage telles que :

- Un seul agent à la fois peut être présent dans chaque local abrité du site.
- Organiser l'accueil des conducteurs et des transporteurs. Eviter les contacts selon les mesures barrière et les règles de distanciation. Eviter l'échange direct entre l'agent d'accueil et les transporteurs (tickets, bons...).
- Hygiène régulière des mains, comprenant le lavage des mains avec de l'eau et du savon et à défaut l'utilisation d'une solution hydroalcoolique.
- Veiller à la désinfection ou lavage des mains à chaque retrait de gants.
- Renforcer le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels, y compris en salle de commande.
- Veiller à bien aérer les locaux (par ouverture en grand de toutes les fenêtres) notamment pendant et après les opérations de nettoyage, et de vérifier le bon fonctionnement des systèmes d'aération et de ventilation en dehors d'une présence humaine.
- Appliquer des mesures strictes d'isolement en cas de suspicion de COVID 19
- Etc,...
-

Tonnages collectés

10 558 tonnes de déchets verts ont été accueillis en 2019 et 10 526 en 2020.



Cette répartition est similaire à celle observée les années précédentes.

Collecte en porte-à-porte

Elle représente 69 % du gisement entrant, 7 253 tonnes en 2020 (7 083 tonnes en 2019). Ce sont les déchets verts collectés auprès des habitants du territoire de la CACL (pourcentage équivalent aux années précédentes).

La collecte des déchets verts est organisée par lots :

- Lot 1 : Cayenne
- Lot 2 : Macouria, Montsinéry-Tonnegrande, Matoury Nord
- Lot 3 : Rémire-Montjoly, Matoury Sud, Roura

Collecte en déchetterie

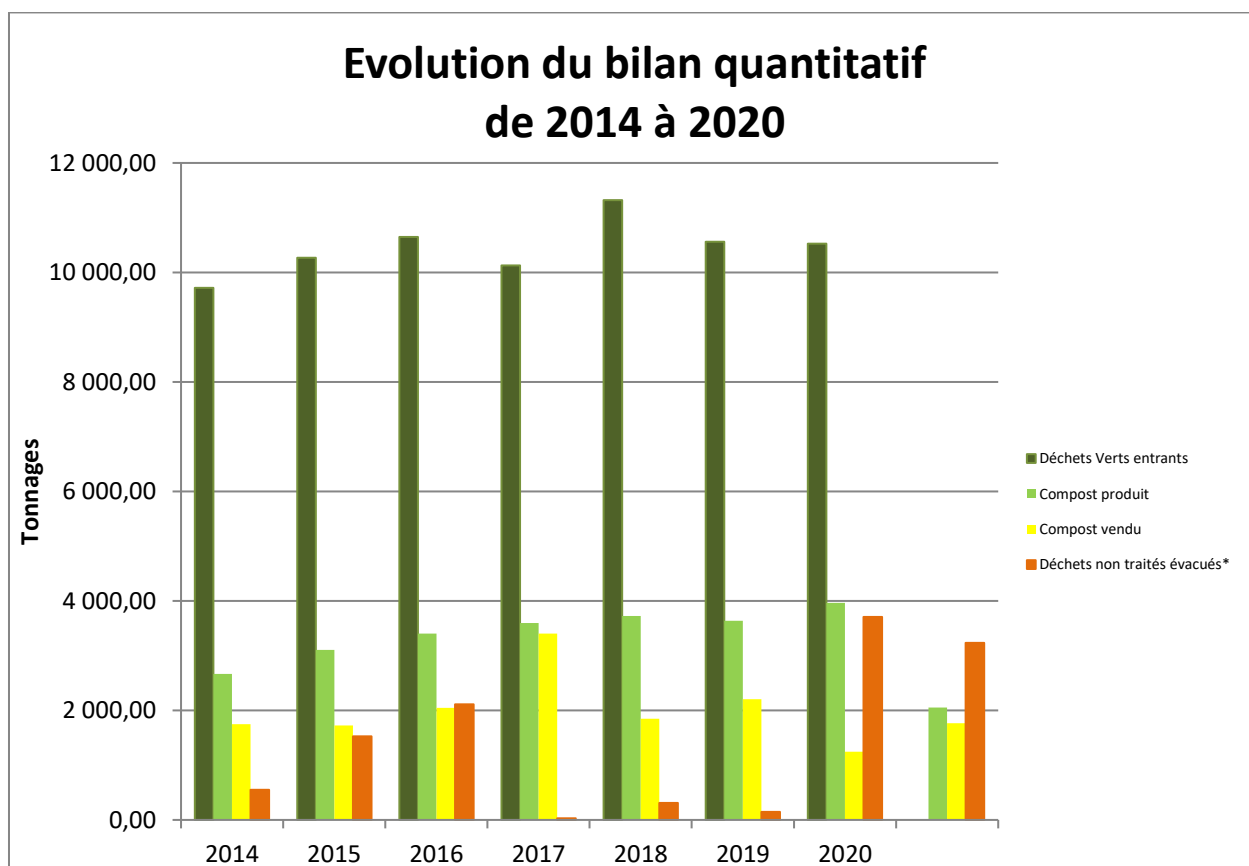
Elle représente 10 % du gisement entrant, 1 065 tonnes en 2020 (1 024 tonnes en 2019). Ce sont les déchets verts déposés par les habitants du territoire de la CACL à la déchetterie de Rémire-Montjoly (pourcentage équivalent aux années précédentes) et notamment à la déchetterie de Cayenne ouverte depuis le 1^{er} octobre 2020.

Collecte des professionnels

Le dépôt des entreprises du territoire de la CACL à la plate-forme de compostage en 2020 est similaire à celui de 2019 et représente 19% du gisement, soit 2 069 tonnes en 2020 (2 065 tonnes en 2019).

Bilan de matière

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Déchets Verts entrants	9 802,53	10 295,22	10 650,40	10 133, 58	11 318.84	10 558,38	10 526.30
Compost produit	3 430,88	3 603,33	3 727,64	3 640,08	N.C.	2 053,18	2 700,00
Compost vendu	2 044,80	3 402,10	1 846,64	2 207,64	1 247,46	1 765,18	2 404.62
Déchets non traités évacués	2 123,24	35,72	311,18	148,00	3 705.49	4 441,70	1 825.84



Ce tableau traduit une situation qui s'améliore. L'année 2020 est marquée par la réception du matériel neuf de broyage et criblage au mois de septembre, qui a permis d'éviter les pannes et d'optimiser considérablement la production.

Points forts

- Fréquentation croissante et régulière ;
- Horaires d'ouverture adaptés ;
- Accès payant pour les professionnels ;
- Capacités de traitement adaptées ;
- Amélioration de la qualité des déchets verts entrants.

Points à améliorer

- Accueil et renforcement du tri à l'accueil ;
- Entretien du site ;
- Capacité du cribleur insuffisante
- Matériel en fin de vie, retard dans la réception du matériel neuf ;
- Anticiper la saturation des déchets verts entrants ;
- Promotion du compost à développer et mise en sac grâce à l'ensacheuse

4.4 Le centre de tri « Ekotri » de Rémire-Montjoly

La CACL a porté le projet de centre de tri à vocation régionale tel que visé au Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PDEDMA).

Cette infrastructure a été financée par la CACL et les partenaires aux travers des fonds FEDER, FEI, Région et Département. Après une phase de travaux et de montage du process de 1 an, elle a ouvert ses portes au mois de septembre 2015.

Les collectes démarrées au mois de septembre 2015 ont eu pour objet l'alimentation du centre de tri pour test du process. Ce dernier est effectivement rentré en fonctionnement par le biais d'une mise en exploitation par contrat de prestation de service au mois d'octobre 2015 avec un prestataire privé, la société Guyane Recyclage. Dès lors la poursuite de la dotation a permis la couverture du territoire se poursuivant jusqu'en 2016 permettant la montée en charge de l'infrastructure.

Exploitation

Le centre de tri est exploitée dans le cadre d'un marché public de prestations de service, du 1^{er} octobre 2019 au 30 septembre 2024. L'exploitant actuel est GUYANE RECYCLAGE.

Crise sanitaire COVID-19

Le centre de tri a été marqué par la crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19, avec une fermeture du site du 16 mars 2020 au 28 avril 2020 inclus, permettant à l'exploitant d'équiper ses agents en conséquence pour leur protection.

Le Haut Conseil à la Santé Publique a prévu un certain nombre de dispositions à appliquer au sein d'une plateforme de compostage telles que :

- Un seul agent à la fois peut être présent dans chaque local abrité du site.
- Organiser l'accueil des conducteurs et des transporteurs. Eviter les contacts selon les mesures barrière et les règles de distanciation. Eviter l'échange direct entre l'agent d'accueil et les transporteurs (tickets, bons...).
- Hygiène régulière des mains, comprenant le lavage des mains avec de l'eau et du savon et à défaut l'utilisation d'une solution hydroalcoolique.
- Veiller à la désinfection ou lavage des mains à chaque retrait de gants.
- Renforcer le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels, y compris en salle de commande.
- Veiller à bien aérer les locaux (par ouverture en grand de toutes les fenêtres) notamment pendant et après les opérations de nettoyage, et de vérifier le bon fonctionnement des systèmes d'aération et de ventilation en dehors d'une présence humaine.
- Appliquer des mesures strictes d'isolement en cas de suspicion de COVID 19
- Etc,...
-

Origine des recyclables accueillis au centre de tri

Ce centre est destiné à assurer le tri des différents matériaux acceptés dans les collectes sélectives des recyclables secs réalisées en porte-à-porte des ménages sur le territoire de la CACL. Il accueille également les tonnages issus de la collecte du carton en centre-ville et des apports volontaires de carton à la déchetterie. Il peut accueillir 4 500 tonnes de déchets par an sur un poste et pourra à terme accueillir jusqu'à 9 000 tonnes de déchets par an sur deux postes, lorsque les tonnages augmenteront. Ce sont autant de tonnes évitées en décharge.

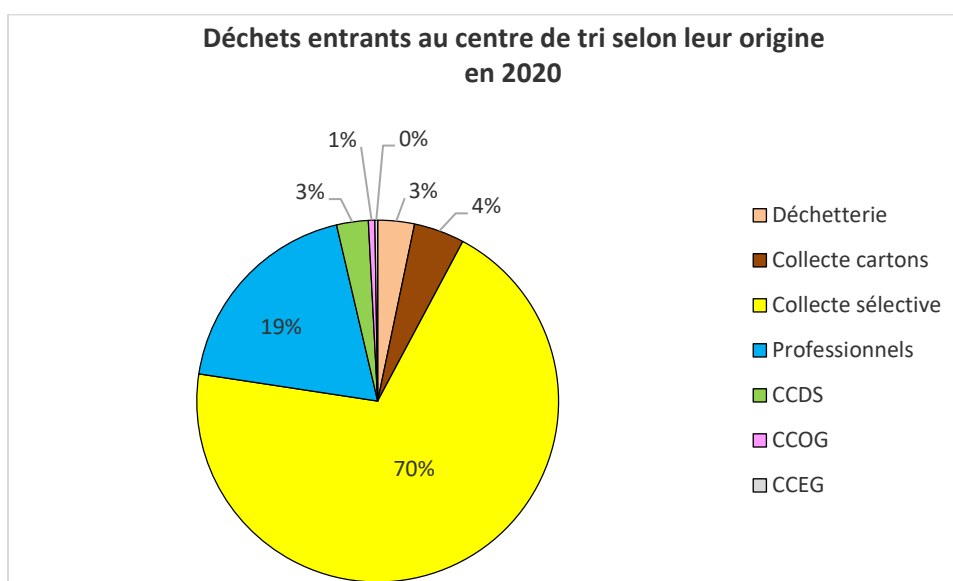
Le dépôt des déchets des professionnels est possible. Il est facturé à la tonne et se fait en flux mono-matériau.

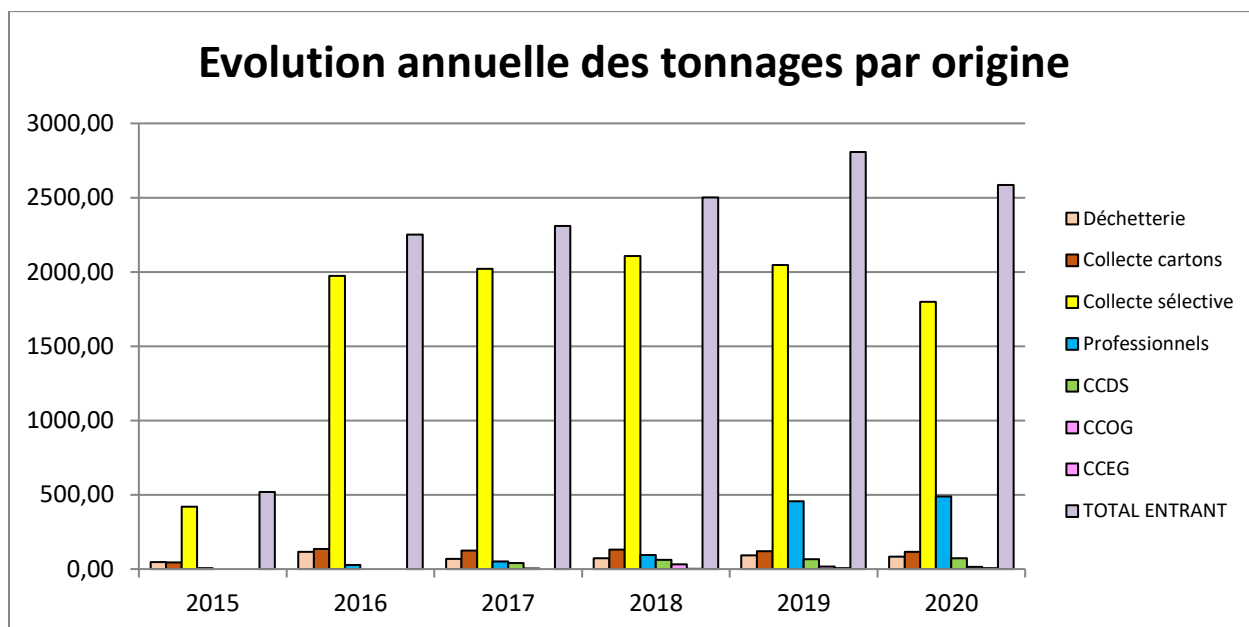
Le centre de tri a reçu en 2020, 2 585 tonnes de déchets (2 808 tonnes en 2019) provenant de :

- La benne de cartons de la déchetterie de Rémire-Montjoly et de la déchetterie de Cayenne depuis le 1^{er} octobre 2020
- La collecte des cartons du centre-ville
- La collecte sélective en porte-à-porte des recyclables du territoire de la CACL
- Les dépôts en mono-matériaux par les professionnels
- La collecte sélective en apport volontaire des recyclables du territoire de la CCDS depuis le mois de mars 2017.
- La collecte sélective en apport volontaire des recyclables du territoire de la CCOG de juillet 2017 à mars 2019 (gérée en pourvoi par l'éco-organisme CITEO)
- La collecte sélective en apport volontaire des recyclables du territoire de la CCEG depuis le mois d'avril 2018 (gérée en pourvoi par l'éco-organisme CITEO).

Le tableau et les graphiques suivants montrent les tonnages reçus depuis l'ouverture du site, selon la provenance des déchets recyclables :

		2015 (sept à dec)	2016	2017	2018	2019	2020
CACL	Déchetterie	46.66	116.30	67.68	73.46	91.64	84.69
	Collecte cartons centre ville	45.24	134.98	124.82	130.40	121.08	117.00
	Collecte sélective	420.46	1 972.47	2 020.53	2 106.27	2047.66	1 799.33
	Professionnels	6.46	27.40	51.94	94.91	456.26	489.83
	CCDS	0.00	0.00	41.22	61.50	67.48	73.12
	CCOG	0.00	0.00	1.00	31.72	17.88	14.96
	CCEG	0,00	0,00	0,00	2,62	5,82	6.32
	TOTAL ENTRANT	518.82	2251.14	2310.01	2500.88	2807.82	2585.25





Le tonnage entrant global diminue en 2020 comparé à 2019.

Collecte sélective en porte-à-porte sur le territoire de la CACL

Elle représente 70% du gisement entrant en 2020 (73% en 2019). Cette différence est due à l'augmentation des apports des professionnels, toutefois l'évolution de ce gisement n'est pas significative.

La collecte sélective en porte-à-porte des bacs jaunes des ménages a démarré sur la Commune de Cayenne au début du mois de septembre 2015. Elle a démarré progressivement au fur et à mesure des dotations en bacs jaune sur les secteurs de Rémire-Montjoly entre mi-septembre et début octobre 2015. d'où l'augmentation des tonnages entrants. Fin novembre 2015, les secteurs de Matoury Sud et dans la commune de Roura ont également été intégrés à la collecte suite aux dotations. Ces dotations par secteur ont permis une montée en charge du centre de de tri avec augmentation des tonnages jusqu'en décembre 2015.

Une baisse des tonnages a été observée à partir de janvier 2016. Probablement dû à un relâchement des habitudes et à une communication en recul. Un nouveau pic de collecte est observé à la mise en service de la collecte sélective sur les secteurs de Macouria et Montsinéry-Tonnégrande au mois de juin 2016, qui ne représente qu'une faible part du gisement.

Puis les pics sont observés en fin d'année et au cours des grandes vacances scolaires.

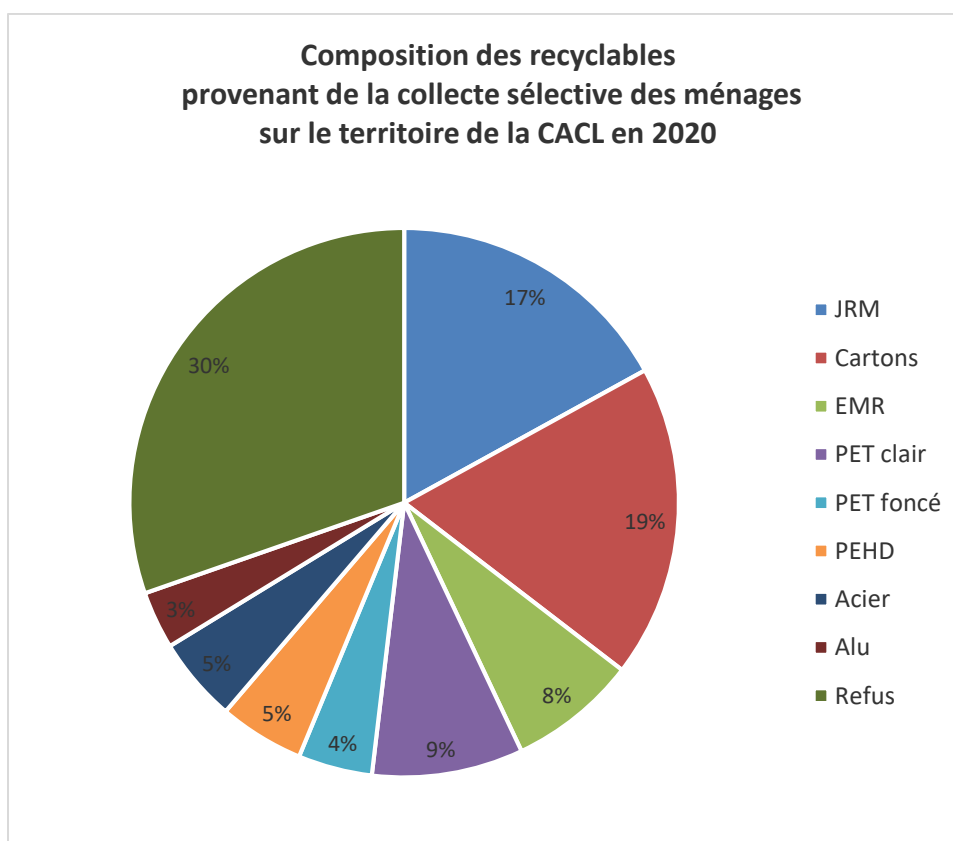
La baisse importante observée aux mois de mars et avril 2017 (130T) s'explique par les mouvements sociaux qui ont eu lieu en Guyane.

Des problèmes de collecte en 2019 n'ont malheureusement pas permis la montée en charge des gisements collectés comparé à 2018 et la crise sanitaire en 2020 a impacté les rendements.

Le tableau et le graphique suivants montrent la composition des recyclables issus de la collecte sélective réceptionnés au centre de tri :

		Moyenne 2017		Moyenne 2018		Moyenne 2019		Moyenne 2020	
JRM		20		20		19		17	
Cartons		22		22		24		18	
EMR		7		8		6		8	
Bouteilles flacons en plastique	PET clair	10	6	13	14	9	8	18	9
	PET foncé		2			2	2		4
	PEHD		2			3	3		5
Acier		4		4		4		5	
Alu		1		2		2		3	
Refus		35		31		31		30	

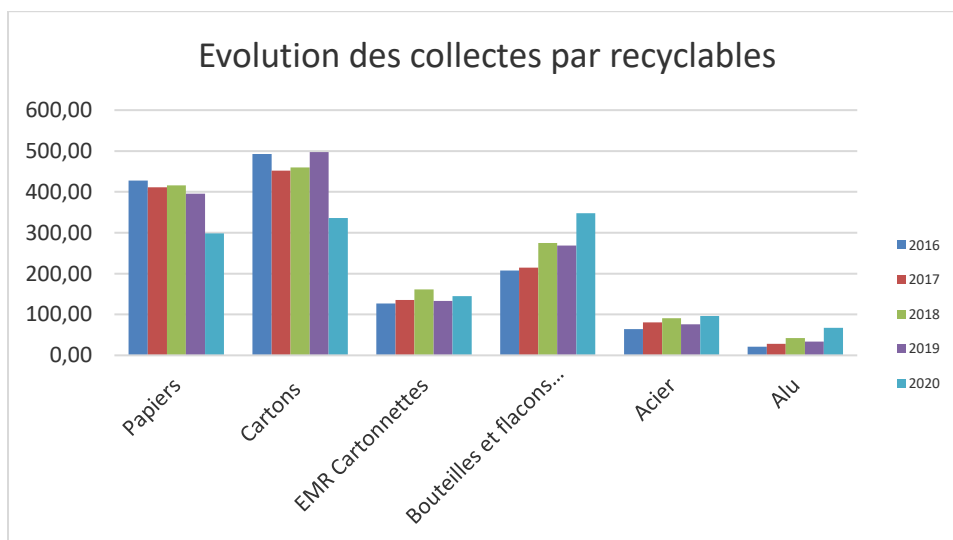
- *JRM* : Journaux, revues, magazines (papiers)
- *Cartons* : Cartons bruns
- *EMR* : Emballages ménagers recyclables (cardonnets)
- *PET* : PolyEthylène Téréphtalate
- *PEHD* : PolyEthylène Haute Densité



Les caractérisations effectuées chaque semaine par l'exploitant, permettent d'identifier la composition des livraisons reçues par matériau. La composition est similaire à celle observée les années précédentes. On note toutefois une diminution des refus et une augmentation de bouteilles et flacons en plastique.

✓ Recyclables

Ainsi, le carton (19%). suivi par les papiers (17%) sont les matériaux retrouvés en majorité.



Il y a une amélioration de la collecte des bouteilles et flacons en plastique en 2020 et une légère augmentation observée des aciers et alus collectés.

✓ Refus

Pas d'évolution du taux de refus en 2020, qui a 30 % reste un taux élevé depuis l'ouverture du site, deux à trois fois plus important que le taux attendu sur ce type d'ouvrage (10 à 15 %). Les refus sont constitués de déchets non recyclables non acceptés dans le bac jaune : en majorité sacs en plastique. films plastiques. polystyrène (seuls les bouteilles et bocaux en plastique sont recyclés) mais également de nombreux indésirables tels que ordures ménagères. verre. encombrants. électroménagers. textiles. couches. déchets médicaux. cadavres d'animaux. seringues...

Pour rappel, les intempéries impactent fortement la qualité du gisement : JRM et cartons mouillés n'étant pas acceptés par les repreneurs (seuil : taux d'humidité < 10 %), ces matériaux se retrouvent dans les refus. L'impact de la saison des pluies a néanmoins été moins marqué en 2019.

Il est donné pour consigne aux habitants de maintenir leurs bacs jaunes fermés, surtout en période de pluie afin que les déchets ne soient pas mouillés. De même des consignes sont établies à la déchetterie et auprès des commerçants pour la collecte des cartons en flux mono-matériaux. La sensibilisation des usagers au travers des missions menées par les ambassadeurs, des visites au centre de tri et des communiqués de presse contribue, à l'amélioration de la qualité de ce gisement.

Collecte des cartons

- Les déchetteries disposent chacune d'une benne pour l'apport des cartons. Le dépôt est gratuit pour les particuliers et payant pour les professionnels (dans la limite de 5m³ par jour). Cet apport représente 3% du gisement arrivant au centre de tri. Avec 85 tonnes reçues en 2020 (92 tonnes en 2019).

On observe une nette amélioration de la qualité de ce gisement avec un taux de refus inférieur à 5%. En effet, lors des dépôts en déchetterie, les cartons ne sont pas toujours vidés. Les agents de la déchetterie veillent à ce que les consignes de tri soient respectées. On retrouve : sacs poubelle, chaussures, textiles, polystyrène, films plastiques, déchets verts, contreplaqués, métal, ou cartons mouillés en période de pluie.

- Les cartons du centre-ville collectés, représentent 4% du gisement entrant au centre de tri avec 117 tonnes apportées en 2020. L'évolution de cette collecte n'est pas significative (121 tonnes en 2019).

Un taux de refus de 10% pour ce gisement, avec essentiellement : films plastiques, du polystyrène, liens de ligature. La CACL doit renouveler ses campagnes de communication auprès des commerçants.

Collecte des professionnels

Représentant 19% du gisement entrant et 490 tonnes apportés en 2020 (16% et 456 tonnes en 2019), les apports en mono-matériaux par les professionnels augmentent progressivement, mais restent faibles comparé au gisement captable.

Collectes hors CACL

Le centre de tri est dimensionné afin d'accueillir les recyclables secs de l'ensemble du territoire de la Guyane. En 2019, il a reçu :

- 73.12 tonnes provenant des collectes de recyclables secs en apport volontaire dans les bornes du territoire de la CCDS (67.48 en 2019) ;
- 14.96 tonnes provenant des collectes de recyclables secs en apport volontaire dans les bornes du territoire de la CCOG (17.88 en 2019).
- 6.32 tonnes provenant des collectes de recyclables secs en apport volontaire dans les bornes du territoire de la CCEG (5.82 en 2019).

Tri et valorisation des déchets

Avec une moyenne de 4 h de tri par jour, 5 jours par semaine et un débit moyen de process de 2.06 tonnes triées par heure par les 11 opérateurs de tri présents sur site. Avec la dotation progressive des bacs et la montée en puissance, le nombre d'opérateurs de tri et d'heures de tri augmentera.

Sur 2 585 tonnes entrants (2 808 en 2019), si on en déduit les refus, on estime **1 978 tonnes de recyclables** reçues au centre de tri en 2020 et ainsi déviés de l'enfouissement en décharge (2 162 en 2019). En déduisant les refus, on observe une baisse des recyclables provenant de la collecte des bacs jaunes sur le territoire de la CACL avec 1 217 tonnes de recyclables (1 427 tonnes en 2019). Ces déchets, une fois triés, sont compressés par matériau sous forme de balles (ou de paquets dans le cas de l'acier) puis expédiés pour valorisation.



L'expédition des balles pour valorisation se fait par containers. Ces containers sont transportés par bateau vers l'hexagone pour recyclage (société European Products Recycling).

On compte en 2020, 1 766 tonnes de recyclables expédiés pour valorisation (1 964 en 2019).

Le tableau suivant présente les recyclables expédiés pour valorisation:

Tonnes		2017	2018	2019	2020			
JMR		315.75	444	437	359			
Cartons		576.42	851	1 130	1 153			
EMR		121.78	155	102	56			
Bouteilles flacons en plastique	PET clair	98.98	165	109	100			
	PET foncé	159.67	23.98	195	39	165	16	17
	PEHD	36.71	30	41	28			
Alu		12.26	6	12	13			
Acier		89.34	90	59	41			

Points forts

- Site neuf et bien aménagé ;
- Horaires d'ouverture adaptés ;
- Accès payant pour les professionnels ;
- Capacités de traitement adaptées ;

Points à améliorer

- Tonnages entrants inférieurs aux attentes
- Amélioration de la qualité du gisement ;
- Communication plus accrue ;
- Visites pédagogiques ;
- Apport des déchets par les professionnels.

II - LES INDICATEURS FINANCIERS

1. COÛTS DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT

Le bilan des coûts de collecte et de pré-collecte est le suivant :

Prestations	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Coût Pré-collecte	2 282 479*	1 483 375*	883 921	738112	826 466,18	878 793,39
Coût collecte OM	3 245 071	3 352 905	3 355 791	3 622 247	3 162 162,19	3 320 372,07
Coût collecte ENC/DV	1 812 885	1 806 443	1 834 339	1 794 058	1 939 280	1 945 771,68
Coût collecte du verre (apport volontaire)	162 756	119 677	132 620	130 966	154 595,00	114 061,16
TOTAL Collecte	7 503 192 soit 5 903 192 hors investissement	6 762 400 soit 5 520 466 hors investissement	6 206 673 hors investissement	6 285 383 hors investissement	6 285 503,37 hors investissement	6 258 998,3 soit 6 210 698,3 hors investissement

* surcoût lié à mise en place des bacs jaunes en 2015, y compris investissement en dotation bac jaune pour un montant de 800 000 € en 2016

Tableau 5 : Bilan global des coûts de collecte et pré-collecte depuis 2015

Ces coûts représentent essentiellement les dépenses de fonctionnement hormis pour les coûts de pré-collecte qui intègrent les investissements pour les bacs en remplacement et les nouveaux bacs.

En 2015 et encore en 2016, le montant des dotations a été particulièrement élevé du fait de l'investissement exceptionnel sur la création du parc de pré-collecte « bac jaune ». opération subventionnée par les partenaires techniques et financiers.

La passation des nouveaux marchés de collecte en partie en 2015 ont permis pour certains une réduction des coûts (Collecte des encombrants et des déchets verts de Cayenne) et pour d'autres une augmentation des charges notamment liées à l'augmentation du service avec le déploiement de la collecte sélective et intégrant également le rattrapage liée à l'évolution démographique impactant les nouveaux marchés. Le coût de la collecte et pré-collecte s'élève à 883 921 euros soit un coût inférieur à celui de 2016 et proche de celui de 2011 marquant la fin de l'opération d'extension du parc de pré-collecte et l'accroissement de population. Ces éléments reposent en partie sur la maîtrise des prestations hors marché et sur les économies par rapport à l'année 2009 liées à l'optimisation des marchés de collecte et de pré-collecte.

Il est à noter qu'au cours de cette même période une augmentation des recettes depuis 2009 (7 353 716 €) de près de 5 900 000 euros est enregistrée. En revanche les charges de traitement ont plus de doublé au cours de cette même période avec des perspectives croissantes invitant à développer au maximum les actions de prévention réduction des déchets.

Le bilan des coûts du traitement est le suivant :

Prestations	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Mise en décharge	2 606 570	2 976 855	3 316 293	3 406 679	3 497 593	3 511 440	3 521 461
Subvention d'investissement pour la poursuite d'exploitation de la Décharge	700 000	717 355					
Eko Tri		411 009	1 302 475	1 321 583	1 391 147	1 391 514	1 185 536
Plate-forme de compostage	460 077	461 179	471 208	444 943	513 073	335 890	349 630
Déchetterie RM	471 162	376 053	368 861	393 326	295 168	359 354	384 157
Déchetterie CAY							86 143
Traitement verre		0	0	0	0	0	0
Collecte et traitement bornes à huile	9 209	8 543	11 352	9 521	7 461	5 933	0
TOTAL Traitement	4 247 018	4 950 994	5 470 189	5 578 782	5 704 442	5 610 064	5 526 927

Tableau 6 : Bilan global des coûts de traitement depuis 2014

2. MODE DE FINANCEMENT

Les recettes sont représentées dans le tableau suivant :

Recettes	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	10 591 948 €	10 906 198 €	11 726 605 €	12 000 000 €	13 270 800 €	13 636 780,00€
Redevance spéciale DICB	1 126 285 €	1 097 320 €	1 100 000 €	1 109 760 €	1 069 961,25€	1 088 767,50 €
Facturation déchetterie	2 457 €	31 022 €	44 007 €	41 244 €	39 392 €	33 898 €
Facturation plateforme compostage	31 111 €	50 954 €	58 442 €	65 328 €	67 173 €	76 402.20 €
Eco-organismes (Ecosystèmes. Eco-emballages...)	114 333 € ECODDS	Ecosystèmes : 12 561.41 € EEB = 120 k€ ECODDS	EcoSYS 12 000 € ECODDS 812 € CITEO 320 000 € (estimatif)	EcoSYS 13 930 € ECODDS 1 895 € CITEO N.C.	EcoSYS 15 040.22 € ECODDS 947.5 €	ECOSYST 14 701.76 € ECODDS 2 433.42 € CITEO N.C.
TOTAL Recettes	11 866 134 €	12 204 467 €	13 270 000 €	13 226 548 €	14 814 533,97€	14 852 982,88 €

Tableau 7 : Bilan des recettes depuis 2015

III. CONCLUSION

Forces

- Une conteneurisation généralisée
- Des équipements disponibles : plate-forme de compostage, déchetteries, centre de tri
- Des filières émergentes : verre, piles, DEEE, cartons, lampes
- Collecte sélective des recyclables secs sur la majeure partie du territoire
- Un développement des actions de prévention sur les principaux gisements d'évitements

Faiblesses

- Un comportement trop souvent incivique des administrés
- Un territoire étendu (130 km entre les extrêmes)
- Un seul opérateur de pré-collecte
- Absence de pouvoirs de police
- Défaillance techniques récurrentes des opérateurs de collecte
- Une forte augmentation des zones d'habitat spontanées
- Une augmentation sur les coûts de collecte et de traitement

Menaces

- Une croissance démographique explosive (doublement de la population en 15 ans ; > 250 000 habitants à l'horizon 2025)
- Une augmentation des coûts liés aux déchets issus des filières REP insuffisamment supportés par les éco-organismes. notamment sur la filière de la collecte sélective